

COMITÉ SOCIAL ET
ECONOMIQUE
CSE RÉSEAU
ZONE DE PRODUCTION
NORD-EST –
NORMANDIE

Procès-verbal n°39

Réunion plénière extraordinaire du 16 avril 2020

La Direction était représentée par M. Stéphane CHAPIRON (président du CSE), Mme Agnès RAULT, M. Olivier MARTY, Philippe BECQUELIN et M. Jean-Luc LUBASZKA,
Intervenants : le Dr Isabelle LEHOUCQ TON-VAN et Mme Marjorie BLANCHART.

Représentants titulaires du Personnel du Collège Exécution :

M.	JUDENNE	Renaud	CGT	INE	Présent
Mme	DEQUEANT	Faustine	CGT	EIC NMD	Présente
M.	VUILLAUME	Nicolas	CGT	ILOG Lorraine	Présent
M.	BONNESOEUR	Christophe	CGT	IP Champagne Ardenne	Présent
M.	REYMANN	Didier	CGT	IP Rhénan	Absent
M.	TRUFFIN	Anthony	CGT	IP NPDC	Absent
M.	ROBERT	Aurélien	CGT	IP Lorraine	Absent
M.	LECLERC	Édouard	CGT	IP Normandie	Absent
M.	FATOME	Jean-Christophe	CGT	IP NPDC	Absent
M.	LLOPIS	Arnaud	CGT	EIC LORCA	Présent
Mme	KAMMERER	Sylvie	UNSA-Ferroviaire	EIC ALSACE	Présente
M.	PINOT	Vincent	SUD-Rail	EIC HDF	Présent
Mme	SCHEUER	Stéphanie	SUD-Rail	EIC HDF	Présente
M.	BRASSART	Nicolas	SUD-Rail	ILOG NPDC	Présent
Mme	LANTZ	Caroline	CFDT	IP Rhénan	Absente

Représentants titulaires du Personnel du Collège Maîtrise :

M.	ACHOUB	Christophe	CGT	IP Lorraine	Présent
Mme	GUILHERME	Isabelle	CGT	ILOG NPDC	Absente
M.	NEAU	Sébastien	CGT	EIC LORCA	Présent
M.	MUTEL	Jean-Marie	CGT	IP Normandie	Présent
M.	DE CLERCQ	Jean-Claude	CGT	IP Champagne Ardenne	Présent
M.	CHERIFI	Mickael	CGT	IP Normandie	Absent
M.	LEROY	Adrien	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Présent
Mme	MELONI	Delizia	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Présente
M.	NOEL	Maurice	UNSA-Ferroviaire	IP Rhénan	Présent
M.	BERTRAND	Pierre	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Absent
M.	DURIEZ	Éric	SUD-Rail	INE	Présent
Mme	VASSEUR	Céline	SUD-Rail	EIC HDF	Présente
M.	SEGATTO	Manuel	SUD-Rail	EIC HDF	Absent
M.	STIEGLER	Emmanuel	CFDT	EIC ALSACE	Présent

Représentants titulaires du Personnel du Collège Cadre :

M.	GUELUY	Pascal	CGT	IP NPDC	Présent
Mme	DEMARES	Sophie	UNSA-Ferroviaire	IP Normandie	Présente
M.	SCHMITT	Pascal	UNSA-Ferroviaire	EIC LORCA	Présent
M.	RAWOLLE	Régis	UNSA-Ferroviaire	ILOG Lorraine	Présent
M.	THEVENARD-BERGER	Benoit	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Absent
M.	DAIME	Laurent	UNSA-Ferroviaire	Dir. ZP NEN	Absent

Représentants suppléants du Personnel du Collège Exécution :

M.	WAVELET	Sylvain	CGT	IP NPDC	Présent
M.	DOUCET	Denis	CGT	ILOG Lorraine	Présent
M.	FLAUW	Ulrich	CGT	INE	Présent
M.	LOISEL	Anthony	CGT	IP Rhénan	Non convoqué
M.	PIERRE	Steve	CGT	IEE	Présent
M.	MERLIN	Vincent	CGT	IP NPDC	Non convoqué
M.	CERVELLIN	Gilles	CGT	ILOG Lorraine	Non convoqué
M.	NOYELLE	Jean-Philippe	CGT	EIC HDF	Non convoqué
M.	HUVE	Julien	CGT	IP Normandie	Non convoqué
M.	MALEC	Martial	CGT	IP Lorraine	Non convoqué
M	GY	Jean-Marc	UNSA-Ferroviaire	Infra log NPDC	Non convoqué
M.	BAETENS	Ludovic	SUD-Rail	ILOG National	Non convoqué

Mme	COEPLET	Amélie	SUD-Rail	EIC LORCA	Non convoquée
M.	RUBY	Alan	SUD-Rail	IP Normandie	Non convoqué
M.	CANTREL	Guillaume	CFDT	EIC ALSACE	Présent

Représentants suppléants du Personnel du Collège Maîtrise :

Mme	PENAROYAS	Fanny	CGT	ILOG Lorraine	Présente
M.	SIMON	Arnaud	CGT	IP Rhéan	Non convoqué
M.	DI CARLO	Antoine	CGT	EIC LORCA	Présent
M.	LANSIAUX	Laurent	CGT	ILOG NPDC	Non convoqué
M.	REPILLET	Thierry	CGT	ILOG National	Non convoqué
M.	MARSEILLE	Frédéric	CGT	IEE	Non convoquée
Mme	LE CESNE	Claire	UNSA-Ferroviaire	ILOG National	Non convoquée
M.	COLLOTTE	Sébastien	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Non convoqué
M.	HALAS	Gaël	UNSA-Ferroviaire	EIC NMD	Présent
M.	MARQUISE	Philippe	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Présent
M.	DERRIEN	Marc	SUD-Rail	EIC NMD	Présent
Mme.	WALTHERT	Emmanuelle	SUD-Rail	EIC HDF	Non convoquée
M.	DINE	Dominique	SUD-Rail	EIC LORCA	Non convoqué
Mme	L'HOMEL	Vanessa	CFDT	EIC LORCA	Non convoquée

Représentants suppléants du Personnel du Collège Cadre :

M.	DEGAND	Jérôme	CGT	ILOG National	Non convoqué
M.	CAILLE	Sébastien	UNSA-Ferroviaire	IP NPDC	Non convoqué
Mme	HENER	Evelyne	UNSA-Ferroviaire	IP Rhéan	Non convoquée
M.	TREDEZ	Christophe	UNSA-Ferroviaire	ILOG NPDC	Présent
M.	STRICHER	Pascal	UNSA-Ferroviaire	IP Rhéan	Non convoqué
M.	NOWICKI	Pierre	UNSA-Ferroviaire	EIC LORCA	Non convoqué

Représentants syndicaux :

M.	SENS	Dominique	CGT	IP NPDC	Présent
M.	CATIAU	Bruno	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Absent
M.	LECOINTRE		SUD-Rail	ILOG NPDC	Présent
M.	OZENNE	Pascal	CFDT	EIC ALSACE	Présent

Réunion plénière extraordinaire du 16 avril 2020

A – APPROBATION APPROBATION DES PV DES CSE DU 18 MARS 2020 ET
DU 19 MARS 2020 _____

B – REUNION A LA DEMANDE DE DEUX MEMBRES DU CSE

DEMANDE DE CSE EXTRAORDINAIRE SUR LA GESTION, AU SEIN DE LA
ZP NEN, DU VIRUS COVID-19 (CORONAVIRUS), IMPACTANT OU
POUVANT AFFECTER LA SANTE, LA SECURITE OU LES CONDITIONS DE
TRAVAIL DES SALARIES DE NOTRE PERIMETRE _____

La séance est ouverte à 9 h 8.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Monsieur le Secrétaire, bonjour. Pouvons-nous ouvrir la séance ?

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Président, au vu de la journée d'hier de 9 h 30 à 14 h, ce n'est plus possible. Je vois avec vous pour que l'on termine entre 12 h et 12 h 30 en fonction des sujets, et que vous nous laissiez une heure et demie de pause comme pour les plénières pour reprendre si les débats ne sont pas terminés dans la matinée.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Très bien.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : La séance est donc ouverte, Monsieur le Président.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci, Monsieur le Secrétaire. Avant toute chose, bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous et vos proches vous portez bien, c'est la chose la plus essentielle dans la période actuelle. Les propos de ce CSE extraordinaire seront tenus selon les modalités de la téléconférence. Je vais passer la parole à Madame RAULT pour faire le point sur les présents.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Comme beaucoup se sont présentés, je vais surtout poser la question à ceux que je n'ai pas entendus.

Monsieur JUDENNE est-il connecté ? Je ne l'entends pas.

J'ai entendu Madame DEQUEANT, Monsieur VUILLAUME, Monsieur BONNESOEUR, je n'ai pas entendu si vous étiez connecté ?

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Monsieur BONNESOEUR est présent.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Merci. Monsieur DOUCET, je l'ai entendu. Monsieur WAVELET, Monsieur ROBERT. Monsieur PIERRE, je ne vous ai pas entendu.

M. Steve PIERRE (CGT) : Je suis présent.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Merci beaucoup. Madame PENAROYAS, je vous ai entendue. Monsieur LLOPIS, Monsieur ACHOUB, Monsieur DI CARLO, vous êtes connectés. Monsieur Sébastien NEAU, je ne vous ai pas entendu. Êtes-vous là ?

M. Sébastien NEAU (CGT) : Bonjour, Madame RAULT. Je suis présent.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur MUTEL, je ne vous ai pas entendu.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : J'étais déconnecté, mais je suis de nouveau présent.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Merci. Monsieur de CLERCQ est présent. Monsieur CHERIFI, je ne vous ai pas entendu. Il doit y avoir un petit problème de micro, on sent que quelqu'un veut parler. Monsieur GUELUY, je vous ai entendu. Monsieur SENS m'a

envoyé un SMS. Pour la CGT, j'ai une interrogation pour Monsieur CHERIFI et Monsieur JUDENNE s'ils sont connectés ou pas.

Pour UNSA-Ferroviaire, Madame KAMMERER, je ne vous ai pas entendue.

Mme Sylvie KAMMERER (UNSA-Ferroviaire) : Bonjour, Madame RAULT. Bonjour à tous.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Bonjour, Madame KAMMERER. Monsieur LEROY, je vous ai entendu, Madame MELONI, Monsieur NOËL, Monsieur HALAS, Madame DEMARES, Monsieur SCHMITT, je ne vous ai pas entendu.

M. Pascal SCHMITT (UNSA-Ferroviaire) : Bonjour, Madame RAULT.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Bonjour, Monsieur SCHMITT. Monsieur RAWOLLE, j'ai vu que vous étiez connecté. Êtes-vous bien là ?

M. Régis RAWOLLE (UNSA-Ferroviaire) : M'entendez-vous ?

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Tout à fait. Bonjour, Monsieur RAWOLLE. Monsieur MARQUISE, avez-vous réussi à vous connecter ? Non. Monsieur TREDEZ, êtes-vous connecté ?

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : Christophe était là tout à l'heure. Je pense qu'il devait être en voiture.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Il ne va pas tarder.

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : Il était à l'écoute, mais là c'est peut-être compliqué.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : D'accord.

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : Il ne nous manque que Philippe MARQUISE pour la délégation UNSA.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : D'accord. Merci, Monsieur LEROY. Pour SUD-Rail, Monsieur PINOT, je vous ai entendu. Madame SCHEUER, Monsieur BRASSART, je vous ai eu. Monsieur DURIEZ, vous êtes également connecté. Madame VASSEUR, j'ai vu que vous étiez connectée. Êtes-vous bien là ?

Mme Céline VASSEUR (SUD-Rail) : Bonjour, Madame RAULT.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Bonjour, Madame VASSEUR. Monsieur DERRIEN, vous êtes également connecté. Je n'ai pas entendu Monsieur LECOINTRE qui est aujourd'hui le représentant syndical.

M. LECOINTRE (SUD-Rail – RS) : Je suis connecté. Vous m'avez dit bonjour en tout début de séance.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Excusez-moi.

M. LECOINTRE (SUD-Rail – RS) : Vous deviez être au téléphone, ce n'est pas nécessaire de vous excuser, Madame RAULT.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : J'ai répondu à un petit problème technique. Pour la CFDT, Monsieur CANTREL, je vous ai entendu. Monsieur OZENNE. Monsieur STIEGLER, je ne vous ai pas entendu.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Bonjour, Madame RAULT. Bonjour à tous. Je suis présent.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Bonjour, Monsieur STIEGLER. Tout le monde est présent. On a trois interrogations, Monsieur JUDENNE, Monsieur CHERIFI et Monsieur MARQUISE. Ce sont des problèmes de connexion.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Madame RAULT, c'est le Secrétaire. Normalement, avec votre appareil, vous pouvez voir le nombre de connexions. Lors de la dernière plénière, il y avait un suppléant, qui était également connecté en plus. Lors d'une plénière, on n'est pas dans une réunion sanitaire, on ne peut pas se permettre d'avoir plus de personnes présentes que normalement. Je vous demande que la direction s'assure bien qu'il n'y ait pas plus de personnes connectées qu'il ne doit y en avoir, c'est important, merci.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : À part les trois personnes citées pour lesquelles on n'a pas de réponse, d'autres personnes seraient-elle connectées ? Pour moi, normalement, le chiffre est bon. Cela correspond au chiffre que nous devrions être. On est au complet. Pour la direction, sont également présents le médecin référent, le Dr LEHOUCQ, Marjorie BLANCHART représente la direction, et aujourd'hui elle est également responsable pandémie. Je redonne la parole à notre Président pour vous présenter ses assesseurs.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci, Agnès. Je propose d'être entouré de quatre assesseurs. Olivier MARTY, directeur des ressources humaines, Agnès RAULT, responsable des relations sociales, Jean-Luc LUBASZKA, responsable du pôle sécurité, et Philippe BECQUELIN, adjoint au directeur de la production de la ZP NEN. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais être entouré de ces quatre assesseurs qui pourront bien évidemment prendre la parole le moment venu.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Il n'y a pas de souci pour le Secrétaire, Monsieur le Président.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je vous en remercie. Comme vous le savez, nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre d'un CSE extraordinaire demandé par deux élus, CSE extraordinaire relatif à la gestion au sein de notre zone de production de la crise Covid impactant ou pouvant affecter la santé, la sécurité et les conditions de travail de nos salariés sur ce périmètre. Par ailleurs, dans le cadre de l'ordre du jour qui a été établi conjointement avec le Secrétaire, on compte passer en revue deux points :

- Le premier point est relatif à l'approbation de deux procès-verbaux, le procès-verbal du 18 mars 2020 et celui du 19 mars 2020.
- Le deuxième point est relatif à la demande qui fait l'objet de ce CSE extraordinaire.

Sur le premier point, je propose de laisser la parole à Olivier MARTY pour l'approbation des procès-verbaux et je lui laisse la parole.

M. Olivier MARTY (DRH) : Est-ce que vous m'entendez bien ?

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : M. le Président c'est un point à l'initiative du Secrétaire. Ce n'est pas Monsieur MARTY qui va gérer l'approbation des procès-verbaux, mais bien le Secrétaire à moins qu'on ait changé quelque chose dans les textes. Expliquez-moi, Monsieur le Président, parce que je ne comprends pas bien.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Ne vous inquiétez pas, Monsieur le Secrétaire, je reprenais juste la parole pour vous la passer tout de suite, et pour juste signaler sur cette approbation de procès-verbaux sur laquelle je vais vous laisser la parole pour le 18 et 19 mars, il y aura juste à voir avec vous et selon votre proposition la modalité d'approbation liée au fait que nous sommes en téléconférence. C'était juste pour vous dire cela et je vous laisse tout de suite la parole pour le 18 mars.

À — APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CSE DES 18 ET 19 MARS 2020

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Merci, de m'avoir redonné la parole. Concernant les procès-verbaux, j'avais envoyé un message à l'ensemble des représentants syndicaux. Certains m'ont répondu, d'autres non, si on était d'accord pour avoir l'approbation par le représentant syndical pour éviter que les trente-cinq élus valident les procès-verbaux chacun à son tour s'ils ont des observations à faire. À moins qu'il y ait des observations, je vous propose déjà la validation du procès-verbal du 18 mars 2020 pour lequel j'ai repris toutes les observations qui m'ont été envoyées et que je vous ai renvoyé sous forme de projet. Je redonne la parole au Président pour qu'il puisse procéder au vote.

M. Olivier MARTY (DRH) : Je prends le relais du Président par rapport à ce dialogue. Pour procéder au vote, et s'il n'y a pas d'obstacle par rapport à la modalité proposée par le Secrétaire, je vous proposerai une par une à chaque délégation de se prononcer sur le vote de ses membres. Je vais commencer par la délégation de la CGT. Monsieur SENS, pour la délégation CGT, êtes-vous pour, contre ou abstention sur l'approbation du procès-verbal du 18 mars 2020 ?

M. Dominique SENS (CGT) : Bonjour à toutes et tous. La délégation CGT vote pour le procès-verbal du 18 mars 2020.

M. Olivier MARTY (DRH) : Merci bien. Je passe la parole à Monsieur LEROY pour la délégation UNSA-Ferroviaire.

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : Pour la délégation UNSA-Ferroviaire, nous validons également les deux procès-verbaux mis à l'approbation pour aujourd'hui.

M. Olivier MARTY (DRH) : Merci. On fait d'abord le 18 mars et on fera ensuite le 19 mars. Pour la délégation SUD-Rail, Monsieur LECOINTRE.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : A priori, Monsieur LECOINTRE a un souci de connexion. Cela fait deux fois qu'on l'appelle et il ne répond pas. C'est Vincent PINOT qui vous parle. Pour la délégation SUD-Rail, on valide le procès-verbal.

M. Olivier MARTY (DRH) : Merci. Pour la délégation CFDT, Monsieur OZENNE.

M. Pascal OZENNE (CFDT) : Bonjour à tous. Pascal OZENNE, CFDT Cheminots. On valide aussi le procès-verbal du 18 mars.

M. Olivier MARTY (DRH) : Je termine par la voix du Président du CSE, Monsieur CHAPIRON.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je valide le procès-verbal.

M. Olivier MARTY (DRH) : Monsieur le Secrétaire, nous avons une validation à l'unanimité du procès-verbal du 18 mars 2020. Je vous redonne la parole pour le 19 mars.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Concernant le procès-verbal du 19 mars, j'ai repris toutes les observations qui m'ont été envoyées. Je vous ai renvoyé un procès-verbal sous forme de projet. Je demande donc au Président de soumettre au vote des élus le procès-verbal du 19 mars 2020.

M. Olivier MARTY (DRH) : Merci. S'il n'y a pas d'observation, de la même manière, je sollicite le vote pour, contre ou abstention par délégation. Pour la CGT, Monsieur SENS ?

M. Dominique SENS (CGT) : Pour la délégation CGT, c'est un vote pour.

M. Olivier MARTY (DRH) : Pour la délégation UNSA-Ferroviaire, Monsieur LEROY.

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : Pour la délégation UNSA-Ferroviaire, nous validons le procès-verbal du 19 mars.

M. Olivier MARTY (DRH) : Pour SUD-Rail, Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Pour la délégation SUD-Rail, nous validons également le procès-verbal du 19 mars.

M. Olivier MARTY (DRH) : Merci. Pour la délégation CFDT, Monsieur OZENNE.

M. Pascal OZENNE (CFDT) : Pour la délégation CFDT Cheminots, on valide le procès-verbal du 19 mars.

M. Olivier MARTY (DRH) : Pour le Président.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je valide le procès-verbal du 19 mars.

M. Olivier MARTY (DRH) : Pour le procès-verbal du 19 mars, nous avons donc une approbation à l'unanimité. Monsieur le Secrétaire, je vous laisse reprendre la parole comme vous l'avez souhaité.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : J'ai simplement deux observations puisque le Président n'en a pas parlé.

Le Président n'étant pas présent le 18 mars, je pense qu'il doit certainement valider pour vous-même, Monsieur MARTY, puisque vous présidiez cette réunion.

Pour celle du 19 mars, il doit valider au nom de Monsieur Jean-Claude LARRIEU qui était Président le 19 mars. C'est d'usage, on ne peut pas valider un procès-verbal si on n'est pas présent. Donc, je pense que cela mérite cette précision, mais cela appartient au Président, ce que je viens de rappeler. Je voulais juste le préciser.

M. Olivier MARTY (DRH) : Merci. C'est bien au titre de la fonction que la validation se fait.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci. Je propose de passer au point B de l'ordre du jour dont je rappelle l'objet. C'est la demande d'un CSE extraordinaire sur la gestion au sein de la ZP NEN du virus Covid qui impacte ou peut infecter la santé, la sécurité ou les conditions de travail des salariés de notre périmètre.

Avant d'entrer dans ce point, je voulais savoir s'il y avait des déclarations liminaires. Du côté de la CGT ?

M. Dominique SENS (CGT) : Monsieur le Président, pour la CGT, il n'y a pas de déclaration liminaire sur une plénière extraordinaire comme cela était convenu au préalable, mais si vous insistez, je pourrais, sinon je n'ai pas de déclaration liminaire.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci. Pour l'UNSA-Ferroviaire ?

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : Pour l'UNSA, il n'y a pas de déclaration liminaire pour cette séance de CSE extraordinaire.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci. Pour la délégation SUD-Rail ?

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Pour la délégation SUD-Rail, il n'y a pas de déclaration liminaire, juste un besoin de précision par rapport aux personnes qui sont connectées, connaître votre position sur la demande de présence des référents CSSCT et RPX de l'ensemble du périmètre.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Veuillez m'excuser, je n'ai pas compris. Quelle est votre demande ?

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Dans le CSE extraordinaire, nous avons demandé la présence des référents CSSCT et des RPX de l'ensemble du périmètre de la ZP NEN. Par rapport aux personnes qui sont connectées, je voulais connaître votre position sur ce sujet.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : S'agissant d'un CSE extraordinaire, j'ai proposé qu'on reste au niveau des élus pouvant participer à cette instance. Si je poursuis, du côté CFDT ?

M. Pascal OZENNE (CFDT) : Pour la CFDT Cheminots, selon l'usage, il n'y a pas de déclaration liminaire pour un CSE extraordinaire.

B – RÉUNION A LA DEMANDE DE DEUX MEMBRES DU CSE – DEMANDE DE CSE EXTRAORDINAIRE SUR LA GESTION AU SEIN DE LA ZP NEN DU VIRUS COVID-19 (CORONAVIRUS), IMPACTANT OU POUVANT AFFECTER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ OU LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIES DE NOTRE PÉRIMÈTRE

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci à tous. Je propose de démarrer sur le point de l'ordre du jour et m'appuyer pour ce faire sur le document sur lequel se sont appuyés les deux élus pour faire cette demande de CSE extraordinaire. Je propose de repartir sur la demande reçue et apporter des éléments de réponse à la première question.

Pour votre information, au niveau de la direction avec l'appui des différents experts, on vous a communiqué quelques documents de synthèse qui donnent un peu les premiers éléments de réponse synthétiques aux différents sujets qui font l'objet de questions.

Si je prends le point 1, il est demandé de faire un recensement et de définir précisément les activités essentielles et non essentielles qui sont nécessaires au strict respect du plan de transport et de travaux nominal ou essentiel dans le secteur ferroviaire. Il nous est demandé de communiquer les plans de continuité d'activité par axe et chantier qui devront identifier et hiérarchiser les missions ainsi que l'évaluation des ressources.

Sur ce point, je voudrais rappeler avant de vous laisser la parole et répondre à vos questions un peu quelle est la stratégie et quelles sont les priorités de SNCF Réseau aujourd'hui dans le contexte Covid. Comme vous le savez, la priorité de SNCF Réseau dans le contexte de crise auquel nous sommes confrontés est d'une part de préserver la sécurité de nos personnels, de mettre en œuvre toutes les dispositions en particulier en matière de confinement pour limiter les activités sur le terrain.

La deuxième priorité concerne la continuité des circulations dans un contexte où SNCF Réseau en qualité de service public doit dans le contexte actuel à la fois le transport d'usagers et de passagers de différentes natures, assurer la réalisation de trains sanitaires et aussi garantir la continuité économique du pays en permettant la circulation de train de marchandises. C'est dans ces deux priorités que la stratégie mise en œuvre au niveau de l'entreprise et déclinée au niveau de la ZP NEN a été élaborée.

Cette stratégie se fait tout en garantissant la sécurité de nos personnels. Vis-à-vis de la circulation en sécurité sur le réseau des trafics voyageurs, des trafics sanitaires et des trains de fret, c'est bien évidemment de garantir que l'état de l'infrastructure pour laquelle nous avons une charge en matière de maintenance et d'entretien soit réalisé à la fois pour garantir la sécurité des circulations et garantir aussi un service robuste. Cela nécessite que nous réalisions des opérations de maintenance correctives, mais aussi préventives et conditionnelles. En effet, si ces opérations n'avaient pas été réalisées notre performance se serait dégradée aussi bien au niveau de la sécurité que de la régularité.

Ces opérations de maintenance doivent être réalisées en ce moment, mais aussi dans les semaines à venir surtout dans un contexte où le président de la République a annoncé une date de déconfinement, même si cela reste à confirmer par les statistiques sanitaires qui seront mesurées dans les jours et les semaines à venir. Ces opérations de maintenance

comprennent la surveillance des installations, quelle que soit la nature de l'infrastructure, voies, appareils de voie, installations de sécurité. La mesure des caractéristiques du réseau, c'est-à-dire le passage entre autres d'engins de mesure et de géométrie de voie, les opérations de correction et d'éventuels défauts qu'on a pu constater de façon immédiate ou préventive. Cela concerne des opérations de remplacement de rails, de bourrage, des opérations de soudure et d'autres opérations. Le traitement de la végétation, en particulier en ce début de printemps, et la préparation de la saison chaude qui s'inscrit pleinement dans cette perspective sous peine de nous retrouver confrontés à un niveau de ralentissement qui pourrait vraiment minorer et péjorer la performance de notre service.

Je le redis, et je le redirai maintes et maintes fois, ces opérations seront faites dans tous les cas en prenant toutes les dispositions en matière de sécurité sanitaire pour assurer la sécurité de nos agents. La stratégie mise en place depuis le début de cette crise et de cette épidémie par SNCF Réseau avec l'appui des différentes expertises qui composent notre entreprise permet aujourd'hui de disposer de dispositions sur plusieurs champs qui visent à garantir cette sécurité.

Toutes ces opérations de maintenance se feront en utilisant les moyens humains les plus justes possible pour mobiliser le minimum d'agents et les dérogations aux prescriptions techniques établies par la direction de l'ingénierie permettent d'adapter en ce sens les dispositions en matière de maintenance pour limiter au strict minimum la présence de nos personnels. Dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui, on le voit bien par rapport à une situation initiale où on était surtout focalisé sur les opérations de maintenance strictement nécessaires à garantir la sécurité des circulations avec l'arrivée de la saison chaude, on en reparlera, une activité de transport qui pourrait au fil du temps évoluer au regard de l'échéance de déconfinement annoncée par le président. Cette activité de maintenance va s'amplifier dans les semaines à venir.

Le deuxième objectif que nous nous sommes fixé d'abord par SNCF Réseau, et en déclinaison au niveau de la ZP NEN, est de poursuivre ou reprendre les chantiers d'investissement qui contribuent directement à la continuité du réseau. Comme vous le savez, sur la période de février et mars, des événements sont intervenus sur un certain nombre d'ouvrages en terre qui ont conduit à interrompre des circulations en particulier sur des axes stratégiques. C'est vrai en Île-de-France, mais aussi sur notre territoire, en particulier sur la LGV Est avec l'effondrement d'un talus qui a interrompu les circulations TGV sur un peu plus d'une centaine de kilomètres. Aujourd'hui, notre stratégie vise à rétablir la possibilité de réexploiter ces différentes lignes en traitant les avaries constatées, et en ce qui nous concerne en reprenant des travaux de renforcement d'ouvrages en terre et des travaux de voies pour permettre le moment venu la reprise de l'exploitation de la LGV. Aujourd'hui, la LGV est une ligne qui a souvent été utilisée à des fins sanitaires. Donc, on voit que ces lignes peuvent aussi revêtir un caractère extrêmement stratégique.

Il y a enfin la situation des chantiers d'investissement de régénération et de développement. Depuis de nombreuses années, SNCF Réseau et la ZP NEN en particulier se sont engagés dans tout un programme de régénération et de remise en état du réseau. Le développement est fait en concertation avec les autorités organisatrices, les régions en particulier, et un programme de régénération vise déjà à rajeunir le réseau, mais aussi à redonner toute la performance nominale à ce réseau qui a souffert d'un déficit d'investissement pendant un certain temps.

Toute une politique en la matière a aujourd'hui été engagée. Cela s'est traduit par le lancement d'un grand nombre d'opérations de régénération et de développement. La plupart des chantiers, et même tous les chantiers en ce qui concerne la ZP NEN ont été arrêtés mi-mars dans la mesure où ni SNCF Réseau, ni les entreprises ne disposaient à cette date de toutes les dispositions en matière sanitaire et sécuritaire pour réaliser ces travaux tout en préservant la sécurité de nos personnels. Donc, des travaux ont été faits pour arrêter ces chantiers dans les meilleures conditions. On arrive bientôt à près de deux mois d'inactivité. Aujourd'hui, l'arrêt de tous ces chantiers d'investissement représente un volume considérable rapporté à l'échelle du territoire national et tout aussi considérable quand on le rapporte à l'échelle de la ZP NEN.

Les modalités de reprise de façon nominale de toutes ces opérations vont prendre énormément de temps parce que c'est toute la chaîne de production avec toutes ses composantes humaines, industrielles, logistiques et sanitaires que nous allons devoir remobiliser pour permettre de revenir à une situation nominale. Cela prendra énormément de temps. L'impact est évalué à de nombreux mois pour revenir à la situation de production avant la crise Covid.

Aujourd'hui, on se trouve dans une situation où par rapport aux engagements pris en particulier sur les opérations de régénération on voit directement un effet sur la performance de notre réseau. Certaines opérations vont être décalées dans le temps avec les conséquences que cela peut avoir sur la performance de notre réseau. C'est vrai aussi pour l'ouverture de certaines lignes, le développement de notre attractivité ferroviaire avec de nouvelles infrastructures, qui se réalisera dans un temps beaucoup plus long avec les conséquences que cela peut avoir sur l'activité ou le besoin de transport sur telle ou telle région.

Vis-à-vis de cette exigence, aujourd'hui, SNCF Réseau et par déclinaison la ZP NEN, nous avons réalisé un travail de priorisation à travers des vagues :

- La première vague a été définie. Elle correspond à sept opérations qui devraient être reprises. On reviendra sur ce sujet si elles devaient être reprises dans les semaines à venir au niveau de la réalisation dans la mesure où les conditions permettant leur reprise seront réunies. Cela reste encore à confirmer pour certaines opérations. Cette première vague de sept opérations va couvrir à peu près la période d'avril-mai jusqu'à l'été.
- La deuxième vague ajoutera d'autres opérations d'investissement qui couvrira le second semestre.
- La troisième vague couvrira l'année 2021.

À ce sujet, la remise en ordre de marche de notre outil de production va prendre énormément de temps, en particulier sur les questions capacitaires. Il faut savoir qu'on va se retrouver confronté à un dilemme, un besoin impérieux de reprendre à minima des travaux d'investissement pour les raisons que j'ai indiquées, et dans le même temps c'est d'une part une question de moyens capacitaires pour réaliser ces travaux et d'autre part des entreprises ferroviaires de fret, voyageurs et autres qui vont vouloir faire circuler les trains, ou revenir à un plan de transport nominal. On va être face à un dilemme qui fera préalablement l'objet d'arbitrages.

Autre sujet, toute cette planification de plages de travaux qui se fait habituellement avec une anticipation de trois ans va être faite dans ce cadre de façon beaucoup plus agile avec une anticipation bien moindre que nos habituelles trois années. Ceci veut dire que tout un travail de retraçage de sillons et autres, c'est-à-dire une activité au niveau de nos bureaux horaires qui va être relativement soutenue pour réorganiser à la fois l'activité circulation et l'activité maintenance et travaux.

Tout ceci pour vous dire la volonté de l'entreprise portée aussi par une décision des pouvoirs publics. Toute la stratégie et la politique que nous menons aujourd'hui ont été partagées et elles s'inscrivent dans la décision des pouvoirs publics de remettre en marche l'activité économique. Vous n'êtes pas sans savoir que la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui sur un certain nombre de sujets, en particulier économiques et au niveau sanitaire et social, la remise en marche de cette activité économique est une nécessité si on veut aussi améliorer au-delà de la situation économique, la situation sociale de notre pays.

La stratégie mise en œuvre par SNCF Réseau et en déclinaison au niveau de la ZP NEN est une stratégie de reprise progressive de l'activité. Jean-Claude LARRIEU, dans un premier temps, et moi-même dans un deuxième temps, vous avons clairement précisé à la fois les activités et la progressivité de la reprise des travaux avec un deuxième courrier que je vous ai envoyé dans lequel j'annonçais trois éléments complémentaires à la maintenance : la préparation de la saison chaude, un travail sur l'ouvrage en terre de la LGV Est et aussi tout le réexamen des priorités en matière de régénération et de développement.

Avant de vous laisser la parole, je vous propose de passer rapidement la parole à Philippe BECQUELIN pour qu'il puisse vous indiquer en toute transparence quels sont les projets d'investissement qui devraient faire l'objet d'un redémarrage dans les semaines à venir.

M. Philippe BECQUELIN (Adjoint au Directeur de production ZP NEN) : Bonjour à tous. Sur les chantiers susceptibles de redémarrer prochainement, comme je l'ai un peu expliqué hier lors de la réunion sanitaire, il y a deux aspects. On fait systématiquement une analyse du risque pour préparer les chantiers et être conforme à la crise sanitaire. Pour certains chantiers, on n'a pas de sujet parce qu'ils ont déjà fait l'objet de fiches de type maintenance. Je pense aux incorporations, libérations, ballastages, bourrages dont les fiches existent déjà. Dans d'autres cas, on a d'autres fiches pour lesquelles on continue à faire de l'approbation. Aujourd'hui, les chantiers qu'on souhaite redémarrer en comprenant la LGV Est sont au nombre de sept. Je vais les lister rapidement :

- Le premier chantier serait dans l'ordre de fonctionnement la fin du RB de la LGV Nord, sur la LN3. Le chantier s'étant arrêté le 16 mars, on a laissé environ 10 km de voies qui aujourd'hui sont juste nivelées, mais pour lesquelles cela nécessite de faire des libérations et la mise à hauteur pour passer la saison chaude et lever le ralentissement qui est actuellement à 110 km/h. S'en suivront sur la même opération des remplacements de rail. L'opération commencera à partir de la semaine 20, donc à partir du 18 mai.
- Le deuxième chantier concerne des travaux de préparation pour un chantier de suites rapides qui aura lieu à partir de la semaine 22, c'est-à-dire à partir du mois de mai. Ce chantier concerne essentiellement des changements de LRS et du

débroussaillage. Là aussi, nous aurons des fiches. On est en train de le préparer aussi pour le courant du mois de mai.

- Le troisième des chantiers de régénération sera un chantier de remplacement d'appareils de voie sur la Normandie à Serquigny. Le chantier est aujourd'hui organisé à partir de la semaine du pont de l'Ascension, donc les semaines 20 et 21. De la même façon, on est en train d'organiser les fiches sanitaires.
- Trois chantiers restent en dimension, ce sont :
 - les chantiers de l'Étoile de Saint-Pol. Ce chantier se situe en ligne fermée sur un groupe 7-9AV. C'est la réouverture physique des deux lignes Saint-Pol – Étaples et Saint-Pol – Béthune. La ligne Saint-Pol – Étaples étant fermée maintenant depuis quelques années. Le but est de rouvrir au service voyageur.
 - Le deuxième chantier est à peu près du même type, il s'appelle Gisors — Serqueux. C'est un chantier pour permettre un corridor fret entre Le Havre et Paris, et permettre tous les chantiers en 2021 sur l'axe Paris – Le Havre entre les chantiers parisiens, Éole, ou les chantiers de dimension sur la ZP NEN, notamment du tunnel du Roule.
 - Le dernier chantier est un chantier de mise en œuvre d'un BAL entre Douai et Somain. Ce chantier était déjà bien avancé. Sa mise en service est prévue fin juin.

Ce sont les sept chantiers qu'on souhaiterait pouvoir redémarrer dans les quelques semaines à venir.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci, Philippe. Quelques précisions. Première chose, je rappelle que toute notre politique, notre stratégie en matière de production et la reprise de façon progressive de cette activité maintenance et investissements, je le redis, elles se feront dans le respect strict des règles sanitaires définies par l'entreprise ou celles définies et précisées à l'échéance de ces réalisations. Cette politique de production, cette stratégie de production est partagée en toute transparence comme je vous l'ai dit avec les services de l'État, mais aussi vis-à-vis des régions et des autorités organisatrices.

Des discussions sont actuellement menées par les directeurs territoriaux de SNCF Réseau, de la ZP NEN en particulier, mais de SNCF Réseau si je prends l'ensemble du territoire, appuyé par des BU TER pour discuter de la reprise de l'activité économique des régions respectives avec l'ensemble des grands maîtres d'ouvrage concernés, dont SNCF Réseau pour l'activité en particulier de développement et l'activité TER pour préciser l'évolution ou la progressivité des plans de transport qu'on pourra réaliser dans les semaines et les mois à venir. C'est un travail itératif actuellement conduit avec lesdites régions.

Le dernier point que je voulais mentionner, tout le travail que nous engageons est un travail qui sera fait et qui est fait en toute transparence. En ce qui concerne les chantiers d'investissement, en particulier les sept opérations que vous a présentées Philippe, on vient d'une part de vous les présenter, et d'autre part, ils feront l'objet d'une présentation beaucoup plus détaillée dans les CSSCT concernés pour préciser la nature de l'opération,

préciser le calendrier et surtout préciser et partager les modalités de redémarrage des opérations et les risques associés. C'est-à-dire les garanties sanitaires mises en place pour garantir la bonne exécution en sécurité de l'opération, indiquer les modalités logistiques mises en place. Par exemple, tout ce qui touche éventuellement la partie hôtelière, la partie restauration entre autres, et les autres questions relatives aux approvisionnements et aux partenaires industriels.

Tout ceci est formalisé et appuyé par les pouvoirs publics. La ministre des Transports a mandaté les préfets pour nous aider à éventuellement réquisitionner des hôtels ou des services de restauration pour nous permettre de proposer aux agents et au personnel des entreprises concernées les moyens logistiques ad hoc pour réaliser ces travaux dans les meilleures conditions.

Dernier point que je voulais évoquer sur cette première question avant d'écouter et de répondre à vos questions. Comme vous le savez, à cette stratégie que je viens de vous présenter sera aussi adossé un plan de reprise progressive du plan de transport. Dès lors où la stratégie de déconfinement aura été précisée dans les jours et semaines à venir, un plan de continuité d'activité vous sera présenté et mis au vote si je ne me trompe pas lors du CSE du 30 avril. Là, je parle sous le contrôle d'Olivier. J'en ai terminé pour cette première partie. Je vous propose de répondre avec l'appui des assesseurs à vos différentes questions. Merci.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Dans l'ordre, j'ai Monsieur ACHOUB, Monsieur PINOT, Monsieur TREDEZ et Monsieur SENS. Monsieur ACHOUB ?

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Vous avez beaucoup parlé. C'est vrai que vous êtes capable de tenir une réunion à vous tout seul. En attendant, vous nous dites pleins de belles choses, Monsieur le Président, mais pour l'instant on est toujours confiné. Vous êtes dans un esprit de déconfinement avec une reprise d'activité de la production. On n'en est pas encore là. Une date a effectivement été donnée par le président, mais ce sera certainement un déconfinement progressif, et peut-être pas tout de suite, si jamais la situation venait à s'aggraver il n'est pas encore certain que ce serait le 11 mai. Aujourd'hui, nous, les élus, sommes toujours dans le rôle de la protection des salariés. Beaucoup de sujets ont été échangés hier lors de notre réunion sanitaire hebdomadaire. J'attire votre attention sur les choses qui ont été dites, car il va falloir reprendre en main les agents qui n'ont pas été au travail depuis un certain temps. Si je prends un seul exemple, comment vous faites pour les véhicules ? Il ne faudra pas mettre autant d'agents dans les véhicules comme c'est actuellement le cas d'après ce que je sais. Il y a le problème des locaux, et des réfectoires. Il y a beaucoup de questionnements. Aujourd'hui, je ne suis pas tout à fait en phase avec le principe qu'il y aura un avant 11 mai et un après 11 mai. Je l'entends ainsi. C'est la première des choses.

Deuxième chose, depuis votre arrivée, on ne s'est pas encore vu, mais je vous ai posé des questions, je vous ai écrit. Vous ne me répondez pas. Je vous ai posé une question essentielle à mon sens puisqu'elle allait dans le sens de la prévention. Nous avons des réunions CSSCT hebdomadaires ce qui est une bonne chose pour gérer la proximité. Lors de ces réunions, on avait demandé à ce que les suppléants puissent participer à ces réunions téléphoniques sans prendre la parole bien entendu si leur titulaire était présent, cela permettrait à nos collègues qui sont des préventeurs de prendre connaissance des discussions et de diffuser l'information un peu partout sur le terrain. J'aimerais bien que

vous me répondiez aujourd'hui sur ce sujet, et voir s'ils peuvent participer sans prendre la parole si leur titulaire est présent pour ne pas multiplier les échanges. C'est ainsi que je vous avais présenté les choses. J'en ai fini pour le moment, Monsieur le Président.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je propose de prendre plusieurs questions.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Il y a Monsieur PINOT, Monsieur TREDEZ et Monsieur SENS.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Si c'est pour faire le tour des paroles et ne répondre qu'à la moitié des questions, on sera obligé d'intervenir à nouveau à chaque fois, ce sera assez compliqué comme journée, mais s'il faut y aller, on va le faire.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je peux répondre à Monsieur ACHOUB. Je peux répondre après chaque intervention.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Surtout pour certaines questions, c'est oui ou non.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : J'attends vos réponses, Monsieur le Président.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Comme je vous l'ai indiqué, la stratégie qui est la nôtre, et c'est aussi mon devoir en tant que dirigeant de préparer la suite et l'avenir tout en respectant bien évidemment les conditions sanitaires ad hoc, mais c'est au moins de me projeter dans un futur proche et un peu plus lointain. Tout le sens de l'évolution de notre politique en matière de production mise en place qu'on partage en toute transparence avec vous depuis maintenant plusieurs semaines vise à une reprise de l'activité de façon extrêmement progressive.

La protection des salariés reste notre priorité numéro un. Ceci veut dire que cette reprise ne se fera qu'en ayant une évaluation très précise du strict besoin en matière de personnel, première chose, évaluer les moyens logistiques disponibles tout en respectant les gestes-barrières pour en particulier acheminer les personnels. Cela veut dire qu'on n'outrépassera pas les règles aujourd'hui en vigueur pour répondre à cette dite reprise. Elle se fera en prenant toutes les dispositions ad hoc en particulier sur l'utilisation des véhicules et la mise à disposition de locaux avec un niveau sanitaire en adéquation avec les règles. C'est le travail que l'on conduit aujourd'hui et qu'on va devoir poursuivre dans les semaines et les mois à venir pour garantir que cette montée progressive de l'activité à la fois maintenance et travaux, et circulation, se fasse en respectant les règles sanitaires.

Comme je l'ai indiqué, les CSSCT joueront pleinement leur rôle à la fois pour avoir connaissance avec le niveau d'information ad hoc des conditions dans lesquelles les différentes opérations d'investissement seront engagées.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Et concernant la présence des suppléants, Monsieur le Président.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Écoutez...

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Êtes-vous en train de demander conseil ?

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Non.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : On vous demande juste la présence de suppléants pour qu'ils puissent aussi entendre ce qui se dit. Souvent, une conférence est longue. Il y a beaucoup d'informations. Cela permet aussi qu'après ils ne redemandent pas aux titulaires et qu'il y ait des déformations parce que cela peut arriver, mais il n'y aurait pas de prise de parole des suppléants. On n'est pas dans une plénière. On est dans une réunion sanitaire.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Personnellement, je vais vous expliquer pourquoi je dis personnellement. En tant que président, je n'ai pas d'état d'âme sur le fait que les suppléants soient présents dans la période actuelle dès lors où effectivement ils restent à leur place par rapport aux titulaires qui pourraient être présents afin de ne pas complexifier la discussion. Maintenant, la difficulté à laquelle je ne peux pas répondre pour l'instant, c'est de voir quelles sont les conséquences pour l'établissement de la disponibilité de ces suppléants. Je ne vous donne pas de réponse à ce stade même si je sais pertinemment que je vous la dois parce que vous avez fait cette demande à plusieurs reprises. Je vais refaire un travail avec les directeurs d'établissement et je vous répondrai officiellement même si personnellement je trouve que dans le contexte actuel je n'y serai pas défavorable.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, vous êtes aussi le patron de la ZP NEN. Vous me dites « je dois voir les conséquences avec les directeurs. » On va se parler franchement. On vous a demandé effectivement que les membres du CSSCT pour leurs réunions hebdomadaires soient dégagés sur la journée. Bien évidemment, quand on vous dit les suppléants, ce sont ceux qui seraient disponibles. On ne vous demande pas un dégagement. Ils ont aussi une mission, c'est l'autorisation d'assister qui est demandé, il faut qu'on soit bien clair là-dessus.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Très bien. Si tel est le cas, je vous promets que vous aurez une réponse demain matin à ce sujet, mais en vous écoutant elle devrait être favorable.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : D'accord, merci.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci, Monsieur.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur PINOT ?

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : On vous a bien écouté, Monsieur le Président, sur votre longue intervention. Vous nous dites que vous faites par rapport aux demandes du gouvernement. En tant qu'élus, en tant que préventeurs, on vous demande de faire en fonction de la sécurité et de la santé des agents. Le gouvernement peut demander ce qu'il veut, mais derrière il y a des agents, il y a des humains, il y a leur santé, et c'est de votre ressort, ce n'est pas celui du gouvernement. C'est de votre ressort de protéger les salariés. C'était une première intervention.

On va essayer de reprendre l'intitulé de la demande de CSE extraordinaire. Vous êtes parti dans le futur, c'est bien, vous faites des annonces, sept opérations d'avenir. Je commencerai par la période d'avril-mai, nous y sommes. En CSSCT, il me semble que rien n'a encore été présenté sur ces sept opérations. Par rapport à tout cela, des plans de

prévention vont être établis, des invitations pour ces plans de prévention. Il devait y avoir un accord pour qu'on puisse y participer selon les plans de prévention. Nous vous demandons par rapport à ces sept plans de prévention, on est encore dans une période de confinement, avec la possibilité, je parle bien de possibilité de sortie de confinement, à pouvoir être dégagé pour participer à ces plans de prévention. Parfois, on nous envoie des plans de prévention, mais leurs précisions sont aléatoires. Vous avez pu voir la dernière fois l'intervention que j'ai faite. Quand la personne a répondu, elle a été beaucoup plus précise et on voyait comment étaient les plans de prévention. C'était beaucoup plus clair dans ce qui nous a été envoyé à la suite de certaines de mes demandes. Quand on nous envoie les dates des plans de prévention, on demande qu'ils soient beaucoup plus précis dans la nature des travaux qui seront à faire. Cela fait partie de nos demandes.

Par rapport à ces opérations, on reste dans la prévention. On reprend vos fiches. Port du masque, les mesures-barrières doivent être respectées. Donc, un mètre de distance doit être respecté sinon vous changez la fiche de prévention.

Nous avons une interrogation. C'est bien beau de dire que les bureaux horaires vont être surchargés de travail. Ils ont droit à des conditions de travail correctes. Quels moyens mettez-vous à disposition des bureaux horaires par rapport à la charge de travail qui va être plus conséquente que d'habitude ? On aimerait voir aussi si vous avez la note de mission de l'État au vu de ce que vous nous annoncez. Pour reprendre un peu ce que disait le Secrétaire, Monsieur le Président, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais actuellement on manque déjà de véhicules dans une situation de confinement. Vous dites que vous allez remettre du monde au travail, mais il y aura une très grande problématique avec les véhicules. Par rapport à ce que vous avez recensé dans la première vague des sept opérations de travaux, vous allez devoir nous annoncer ce que vous mettez en place pour établir les conditions d'exercice de l'emploi sur tous ces chantiers.

Pour en revenir au premier point de ce CSE extraordinaire, on vous demande actuellement quelles sont les tâches essentielles. Les principaux courriers que vous nous avez envoyés sont sur les métiers essentiels, mais pour quelles tâches essentielles, pour quels chantiers essentiels. Actuellement, des cheminots travaillent sur des chantiers. De quels cheminots s'agit-il ? Sont-ils essentiels ou non essentiels ? C'est le but de ce CSE extraordinaire. Vous nous parlez d'avenir, c'est très bien. Vous nous dites comment vous allez pratiquer avec les CSSCT, on y pose nos questions. En revanche, là, vous ne nous avez absolument rien indiqué sur les activités essentielles actuelles, sur les chantiers essentiels actuels par axe, par chantier. Nous voulons avoir ces informations. C'est pour cette raison que l'on est aujourd'hui en CSE extraordinaire.

On étudie les documents qui nous sont envoyés même s'il y en a beaucoup. On se rend compte que le confinement est plus appliqué lorsque vous imposez cinq jours de repos. On se rend compte qu'avec les cinq jours que vous imposez aux agents, beaucoup plus de personnes ne se trouvent pas au travail actuellement. Donc, le confinement tel que vous l'avez mis en place, non pas depuis deux mois comme vous l'avez indiqué au début, cela fait pratiquement un mois que le confinement existe, vous arrivez à faire rester plus d'agents chez eux depuis que vous leur avez imposé cinq jours de repos. C'est la preuve que le confinement que vous avez mis en place jusqu'à cette date, vous pouviez faire mieux, d'où la question des tâches essentielles, des activités essentielles à ce jour.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je propose de répondre à plusieurs voix. Sur la question de la sécurité des agents, comme vous le dites à juste titre, c'est pleinement de ma responsabilité et de la responsabilité de la ligne managériale de garantir la sécurité des agents. On est pleinement conscient en sachant que l'on a des obligations légales et pénales qui s'imposent à nous en cas de non-respect. Ma priorité est de garantir que l'activité que nous réalisons actuellement et dans les semaines à venir se fera en respectant et garantissant la sécurité de l'ensemble de nos agents.

On a bien conscience de la problématique que vous avez évoquée à propos des véhicules, mais ce n'est pas la seule problématique. Le travail que nous menons actuellement vise à définir les conditions sanitaires respectueuses des règles en la matière pour effectuer lesdites opérations. Aujourd'hui, on a un corpus réglementaire ou de dispositions qui s'imposent à nous et à l'ensemble de notre personnel, ce sont nos dispositions classiques réglementaires auxquelles viennent s'ajouter les mesures de prévention liées aux gestes-barrières, et en particulier les soixante-dix fiches de prévention, et en enfin la doctrine masque, la version IV, qui a été communiquée ces derniers temps, et en ce qui nous concerne, on doit être respectueux de ces dispositions.

Les entreprises, pour leur part, ont leur propre guide qui a été approuvé par les syndicats professionnels et l'État il y a quelques jours. Ce guide s'impose au maître d'ouvrage pour organiser la sécurité des personnels des entreprises qui pourraient intervenir en particulier à nos côtés. Toutes les opérations que nous conduirons, que ce soit pour l'activité maintenance et travaux, ou l'activité circulation, se feront dans le respect de ces règles. Mon obligation première est surtout d'y veiller et de corriger les éventuels écarts avérés.

On est dans un contexte de crise où on voit bien que les dispositions en matière de prévention évoluent au fil du temps. Elles évoluent en fonction de l'état de la connaissance que l'on a sur ce virus, ses modes de propagation et autres. Ceci veut dire qu'aujourd'hui on a un corpus de règles. Ces règles peuvent être appelées à évoluer comme cela a déjà été fait il y a maintenant plusieurs jours et plusieurs semaines. On respectera bien évidemment les règles en vigueur le moment venu.

Vis-à-vis de l'information, il est vrai qu'aujourd'hui les CSSCT n'ont pas été informés parce qu'au moment où on se parle, on n'est pas encore sur le temps de la reprise de ces dix chantiers, on est plus dans des phases d'étude. Je vais juste laisser Philippe en parler pour vous donner un peu les premières hypothèses calendaires que l'on a pour la réalisation de ces différentes opérations.

M. Philippe BECQUELIN (Adjoint au Directeur de production ZP NEN) : Je n'ai peut-être pas été assez précis tout à l'heure. À l'exception du chantier de la LGV Est qui a déjà démarré, je vous en avais déjà parlé lors de l'information sanitaire précédents, les chantiers ont une occurrence à redémarrer à partir du 11 mai, à partir de la semaine 19. Aujourd'hui, on vous explique qu'on est en train de préparer les fiches d'analyse pour regarder par chantier quelles sont les conditions pour les réaliser. Quand on parle par exemple du chantier de LGV Nord en tant que chantier que j'évoquais tout à l'heure, les mesures qui sont aujourd'hui imaginées pour faire ce chantier sont des mesures qui ont déjà été validées dans le cadre de la partie maintenance. Quand on fait de la libération ou quand on fait du bourrage ou du ballastage, ce sont des opérations que nous effectuons déjà dans le cadre de la préparation de la saison chaude. Ce ne sont pas des choses différentes de ce

qu'on imaginait. Pour le reste des chantiers, ils redémarreraient, j'utilise bien sûr le conditionnel, à partir de la semaine 19 et 20, c'est-à-dire à partir du 11 mai.

Pour la réponse sur les compréhensions proposées précédemment, je précise que tous les chantiers dont nous parlons sont des chantiers déjà en cours. Ces chantiers ont été arrêtés le 16 mars et on souhaite les redémarrer. En clair, toute la partie analyse, la compréhension initiale, sur les chantiers a été faite. On a juste à faire l'adaptation vis-à-vis du Covid-19 et des fiches sanitaires. C'est ce qu'expliquait Stéphane CHAPIRON, la modulation du chantier ne change pas, mais on ajouterait les fiches sanitaires. L'objet des CSSCT locales viendrait préciser comme cela a été fait pour la LGV Est. On a précisé lors de la CSSCT que c'étaient les mesures qu'on prenait pour respecter la partie sanitaire. On présenterait ces fiches lors des CSSCT locales, c'est un peu l'idée. Le fonctionnement est bien un redémarrage des chantiers à partir de la semaine 19 ou 20, donc à partir du déconfinement le 11 ou le 17 mai.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci, Philippe.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Est-il possible d'intervenir ?

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur PINOT demande à nouveau la parole.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Je demandais s'il était possible d'intervenir entre deux par rapport au premier questionnement.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je suis désolé, je n'ai pas du tout entendu la question.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur PINOT demande s'il peut à nouveau intervenir entre deux réponses par rapport à sa question.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Oui, sans problème.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Il nous est dit que le premier chantier LGV a repris. Est-ce bien cela ?

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : L'opération qui a repris est celle de l'ouvrage en terre sur la LGV Est. Elle a repris la semaine dernière avec une information préalable en CSSCT sur le périmètre concerné.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Une présentation avec tout ce que vous nous avez expliqué, le sanitaire, tout ce qui est mis en place.

M. Philippe BECQUELIN (Adjoint au Directeur de production ZP NEN) : Exactement.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Exactement. Actuellement, on réalise l'opération de confortement de l'ouvrage en terre. Sur l'opération d'ouvrage en terre, cela mobilise deux agents SNCF, ce sont surtout des travaux d'entreprise ferroviaire. Avant même la CSSCT, il y a eu tout un travail avec l'entreprise pour voir dans quelles conditions elle pouvait réaliser cette opération où il y a très peu de proximité en tant que telle. Elle est réalisée par du personnel local. En matière de prévention, on n'est pas sur un chantier complexe par

rapport aux mesures de prévention qu'impose le Covid. La distanciation peut être respectée très simplement. Le dialogue au niveau de la CSSCT a bien été fait.

Juste une précision à propos de votre demande relative au détail des chantiers essentiels et autres. Ce dialogue et le niveau de détail que vous souhaitez au regard de ce que cela représente comme volume et comme nature d'information, c'est un dialogue qui ne peut se faire mon avis qu'au niveau local, et non au niveau du CSE. Je n'arrive pas à voir précisément ce qu'on pourrait faire de toutes ces informations. En revanche, cela a du sens d'avoir un dialogue engagé au niveau des RPX et de la CSSCT pour que localement une bonne information soit partagée sur les chantiers essentiels réalisés et à quelle fin, y compris sur le plan de continuité d'activité qui sera présenté le 30 avril.

Je ne suis pas certain, je suis même à peu près convaincu du contraire, il n'y aura pas une présentation au niveau de détail que vous souhaitez, car c'est impossible en tant que tel. Ce n'est pas la finalité du plan de continuité d'activité. En revanche, on doit être en mesure d'indiquer la nature des opérations conduites et leur finalité. On citera éventuellement quelques exemples d'opérations un peu structurantes, les chantiers d'investissement, car en fonction de leur volume, leur ampleur, leur complexité et souvent du fait qu'il y a de la coactivité, il y aura une présentation peut-être un peu plus précise. En revanche, elle sera présentée dans le plan de continuité afin d'identifier les besoins en personnel que cette trajectoire de montée en puissance de l'activité maintenance et travaux va opérer, y compris sur la partie circulation. Vous aurez des informations sur les besoins en personnel et les réponses par exemple sur la circulation. L'ouverture des postes se fera au regard de l'évolution des plans de transport demandés soit par le fret, soit par l'activité voyageur ou TER en particulier.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Je suis obligé d'intervenir. Je m'excuse auprès de l'ensemble des élus. Donc, vous n'allez pas répondre à notre demande de CSE. Vous nous renvoyez au CSSCT, mais dans les CSSCT, on a demandé aux directeurs d'établissement de connaître les chantiers maintenus et connaître s'ils étaient essentiels ou non essentiels, où se trouvait le personnel et à quel moment, nous n'avons obtenu aucune réponse, d'où la demande de CSE extraordinaire. Or, aujourd'hui, vous nous renvoyez vers les mêmes interlocuteurs qui ne nous ont pas répondu précédemment il y a déjà dix ou quinze jours. Vous n'allez pas nous promener de cette façon, Monsieur le Président. Soit, vous répondez à notre demande de CSE extraordinaire tel que c'est repris, soit, vous nous dites que c'est hors compétence, et dans l'ensemble des cas nous allons saisir l'Inspection du travail qui, j'espère, a été invitée aujourd'hui dans le cadre du CSE extraordinaire. Je ne sais pas si vous avez eu une réponse s'il pouvait venir ou pas. Le CSE NEN a une grande dimension géographique, nous le dénonçons en tant qu'organisation syndicale depuis le départ. On demandait des CSE par établissement. Vous avez refusé. Aujourd'hui, on sait que c'est complexe, mais il vous faut assumer ce que vous avez accepté. En tant qu'élus CSE, nous devons savoir ce que vous avez retenu comme activités essentielles, nous devons savoir ce qui est maintenu en matière de chantiers, ce qui est maintenu en matière de maintenance, qui travaille et où ils travaillent. Il n'y a qu'à ces conditions qu'on peut ensuite entamer le deuxième point. On a parlé des véhicules, mais la première condition de savoir combien il faut de véhicules, il faut déjà savoir quels chantiers sont existants, combien de personnes y travaillent pour ensuite dans un deuxième temps établir les conditions d'exercice de ces chantiers. Actuellement, Monsieur le Président, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais par manque de véhicule on fait travailler les agents sur les chantiers de 18 h à 6 h du matin. Vous les faites travailler douze heures durant. Oui, il est nécessaire

de savoir quelles sont les activités essentielles que vous maintenez à ce jour, quels chantiers se tiennent et dans quelles conditions.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je ne vais pas redire ce que je viens de dire précédemment. Aujourd'hui, les retours qui me sont faits, je sais que certains établissements où il y a un dialogue de qualité qui peut se faire entre les RPX, les membres de CSSCT sur l'activité réalisée au sein de ces dix établissements, évoqué en CSE la liste détaillée de toutes les opérations de maintenance de quelle que nature que ce soit, pour moi, ce n'est pas envisageable en tant que tel, ce n'est pas le bon niveau d'instance. L'instance concernée, c'est la raison pour laquelle il y a à la fois des RPX et des CSSCT, surtout qu'on aborde là des sujets relatifs à la prévention parce que votre demande est bien liée à des questions de prévention, on est donc bien sur les prérogatives de la CSSCT de savoir localement si les dispositions en matière de sécurité santé au travail sont bien respectées au regard de l'activité conduite et au regard de la crise que nous vivons. Cela aurait été vrai aussi en dehors de la période trouble dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Vous reprenez l'ensemble des CSSCT, et vous me direz où se trouvent les précisions des activités essentielles, dans quel rapport de CSSCT les missions essentielles, les chantiers qui sont repris, les agents qui y travaillent, les préventions mises en place pour ces chantiers au vu du nombre d'agents : aucun. Notre demande date du 3 avril. Vous aviez largement le temps arrivé au 16 avril, Monsieur le Président, vous aviez treize jours pour faire la demande auprès de l'ensemble des établissements pour nous répondre aujourd'hui et nous fournir les documents adéquats à la demande de CSE extraordinaire. Maintenant, vous pouvez nous préciser que dans ce cas vous n'êtes pas compétent pour répondre à ce CSE extraordinaire, vous n'avez pas compétence pour lui répondre.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je vous l'ai dit, je ne peux pas vous en dire plus que ce que je viens de vous dire.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Donc, vous n'avez pas compétence à répondre à ce CSE extraordinaire.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Ce n'est pas que je n'ai pas la compétence, Monsieur PINOT, mon rôle en tant que président et en tant que directeur de la ZP NEN avec mes collaborateurs et les directeurs d'établissement est de définir précisément notre stratégie de production, ce qu'elle recouvre en matière d'activité et autres, ce qui est fait aujourd'hui et ensuite mis en œuvre opérationnellement au niveau de chaque établissement.

Chaque zone, chaque périmètre territorial disposent d'un certain nombre d'instances à travers les RPX et les CSCCT pour aborder les questions relatives aux mesures pour tout ce qui touche à la sécurité et la santé au travail. Vu la maille et le niveau d'informations que vous demandez aujourd'hui je pense que c'est à ce niveau-là que le dialogue doit être mené sachant, je vous l'indique, qu'il y a certaines CSSCT ou des réunions RPX où cet échange a bien lieu.

En CSE, on ne va pas balayer toutes les opérations de maintenance de quelque nature qu'elles soient. Vous en rendez-vous compte ? C'est une quantité faramineuse. Je pense

que ce n'est vraiment pas dans la prérogative du CSE de balayer toutes les opérations et surtout à des fins relatives à la sécurité et santé au travail dès lors où des instances territoriales et locales sont faites pour cela. Si vous me remontez le fait qu'aujourd'hui que ce dialogue n'a pas lieu, je veux bien l'entendre et à ce moment-là il m'appartient en tant que président de prendre les dispositions localement pour qu'on revienne à un dialogue de qualité qui respecte clairement les prérogatives desdites instances. Cela, je veux bien l'entendre, et il est de ma responsabilité que ce soit mis en œuvre.

Il y a le CSE du 30 avril. On va présenter le plan de continuité d'activité et un grand nombre d'éléments vous seront communiqués, mais pas au niveau de détail que vous souhaiteriez parce que ce n'est toujours pas la granulométrie retenue. Néanmoins, vous aurez une vision précise de la façon dont l'activité va reprendre, selon quelle dynamique, les moyens qui vont être mobilisés en matière de personnel par rapport à la situation individuelle sanitaire de chacun des établissements, et aussi les règles en matière sanitaire qui seront retenues pour garantir que le plan de continuité d'activité respecte bien les règles sanitaires définies.

Le dernier point que je voulais évoquer par rapport à vos questions est celui qui touche aux bureaux horaires. À l'instar des autres entités de la ZP NEN, une évaluation sera faite sur les besoins nécessaires pour permettre tout ce travail de redéfinition, retraçage des sillons, des plans de transport et autres, la contrainte liée aux bureaux horaires sera bien évidemment prise en compte. On n'est pas dans une logique de faire travailler les gens plus qu'à la normale. On est dans une logique d'organiser notre production au regard des moyens disponibles, donc au regard de la situation sanitaire propre à chaque établissement et au regard de moyens logistiques nécessaires pour réaliser cette activité.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur TREDEZ avait demandé la parole.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je n'ai pas entendu le nom.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur TREDEZ. Comme on n'arrive pas pour le moment à le joindre, il y a Monsieur SENS.

M. Dominique SENS (CGT) : Première intervention après les autres. Monsieur le Président, vous avez tenu des réunions sanitaires hebdomadaires Covid-19 en y ajoutant trois participants par organisation syndicale en plus du Secrétaire de CSE et du référent CSSCT. Les documents exposés nous arrivent trop tardivement pour être exploités correctement. Il y a aussi eu des réunions sanitaires au niveau des CSSCT, et celles-ci se passent mal aussi bien sur la forme avec un temps limité que sur le fond avec des présidents pas assez investis et des réponses insuffisantes et pas assez coordonnées entre CSSCT.

J'attends que vous me confirmiez ce point, mais ces réunions ne se substituent pas aux prérogatives du CSE bien qu'il y a eu beaucoup de renseignements donnés et de précisions apportées, mais aussi beaucoup de points de désaccord persistants. Je vais cibler particulièrement le cas des collègues en télétravail de confinement qui sont discriminés, et je pèse mes mots, je vous l'ai dit hier aussi en réunion sanitaire, les collègues en télétravail de confinement sont discriminés, car sans droit équivalent à l'accord national télétravail et contraints de rester chez eux pour travailler sans contrôle malgré vos fiches de prévention qui n'abordent pas tous les contraintes d'un télétravail à domicile et prolongé sans

remboursement de frais et souvent avec les enfants à la maison. On a déjà entendu dans nos propres conférences téléphoniques les enfants des uns et des autres qui étaient là dans la téléconférence. Je pense que ce confinement et même ce télétravail vont continuer. J'espère que vous nous en parlerez aussi. On a eu quelques renseignements hier, mais je pense que vous devez ces renseignements à tous les élus CSE.

Un autre point d'achoppement entre nous porte sur les moyens des élus et des représentants de proximité, membres de CSSCT pour leur dégagement aux réunions sanitaires afin que ces derniers puissent exercer totalement leur mission d'information auprès de leurs collègues, et à la préparation des réunions. Je ne serai pas plus long sur ce point, car hier on a eu aussi de grands débats et la question reste en suspens étant donné qu'il n'y a pas que la CGT qui porte ce point.

Parallèlement à cela, il y a eu des droits d'alerte dans les sept CSSCT. Ceux-ci ont été suivis de désaccords et les DIRECCTE ont été sollicitées par les présidents de ces CSSCT. Nul doute que les Inspections du travail doivent être très occupées dans la période et nous connaissons, vous et nous, les suites à donner après l'Inspection du travail. Il faut nous y préparer. Je laisserai mes camarades intervenir et témoigner de ce qu'ils vivent dans leur CSSCT. Je pourrais répéter ici tous les positionnements de la CGT présentés dans les réunions sanitaires qui devraient être suivies de mise en œuvre des décisions prises. C'est bien ce qui motive toutes les interventions CGT pour faire respecter les droits individuels et collectifs des cheminots de tout grade et des salariés des entreprises travaillant pour nous. C'est toute la différence qui existe entre la réalité du terrain, la vraie vie, et vos belles paroles, Monsieur le Président, où vos fiches de prévention écrites depuis des bureaux avec de soi-disant spécialistes avec qui vous travaillez et pas pour qui nous travaillons.

Enfin, pour cette intervention, je vous redis que vous ne sauriez vous prévaloir des téléconférences entre fédérations syndicales et le DRH national, Monsieur NOGUÉ, pour prétendre que vous avez l'aval de la CGT, c'est faux. Là aussi, les différences s'accroissent entre ce que ma fédération me dit de ces réunions nationales avec Monsieur NOGUÉ. Par exemple, pour le port du masque, c'est obligatoire pour tous les agents amenés à travailler ensemble ou à se croiser et pas seulement pour ceux chez qui la distanciation est d'un mètre minimum. J'aurai peut-être d'autres interventions à la suite de nos échanges. Je coupe mon micro.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : par rapport à votre dernière intervention, je suis à l'écoute quand il est fait référence à des rencontres qui peuvent intervenir, et c'est normal, entre la DRH groupe et les différentes fédérations que ce soit Réseau ou groupe, et autres. On prend note bien évidemment des positions respectives desdites fédérations. À aucun moment, je me prévaux ou j'indique le fait qu'il y ait pu avoir l'approbation d'une quelconque fédération par rapport à tel ou tel sujet. Je prends juste acte de ce qui est dit. Je suis à l'écoute de ce qui peut être dit et éventuellement des compléments ou des positions qui peuvent être prises pour caler notre stratégie en regard, mais en aucun cas je ne parlerais au nom d'une quelconque fédération.

Comme je vous l'ai dit concernant les CSSCT, vous le savez, cela fait maintenant trois semaines que je suis arrivé. Pour l'heure, je n'ai pas eu l'occasion à ce stade que ce soient les CSSCT ou les établissements de me faire ma propre opinion sur les modalités de fonctionnement de telle ou telle instance. J'entends ce qu'on dit par rapport à l'ambition initiale. J'entends aussi ce qui est dit par les présidents des CSSCT, et pour l'heure, avec

les mesures de confinement, je ne peux pour l'instant qu'appréhender les discours des uns et des autres. Je sais que les CSSCT ont un rôle clé localement en matière de prévention et en matière de sécurité santé au travail. C'est là où les questions et les sujets doivent essentiellement s'exercer. C'est le niveau de subsidiarité le plus adapté pour appréhender les sujets locaux sachant qu'un établissement a une responsabilité très importante. C'est lui qui a la responsabilité de réaliser la production qui lui a été définie ou qu'il a définie au regard de la maîtrise qu'il a de l'état de son patrimoine. J'entends ce qui a été dit, des présidents ne seraient pas suffisamment investis. Je prendrais les dispositions quand on reviendra à une situation normale, car il est aussi de ma responsabilité d'écouter les uns et les autres, de me faire ma propre opinion pour qu'au bout du compte on ait un fonctionnement le plus fluide et le plus transparent possible.

Concernant les moyens accordés aux élus, je peux laisser la parole à Olivier, mais ces derniers jours, j'ai répondu assez favorablement à un certain nombre de demandes dans le contexte actuel qui permet aux instances et aux personnes qui composent ces instances de pouvoir travailler dans de meilleures conditions et avoir un temps préparatoire suffisant pour assurer pleinement leur rôle lors desdites instances.

En ce qui concerne l'arrivée tardive des documents, on a déjà évoqué ce sujet à plusieurs reprises. Je vous le concède, c'est vrai, ces documents arrivent tardivement. On va prendre des dispositions pour qu'ils arrivent de façon plus rapide. Je ne peux pas vous en dire plus à ce sujet. Je ne sais pas s'il y a des compléments du côté d'Olivier.

M. Olivier MARTY (DRH) : Je peux juste vous dire que pour les inspections communes préalables on a l'intégration du risque Covid par rapport aux chantiers déjà engagés. Lorsqu'ils ont été engagés, avant le Covid, ils avaient fait l'objet d'inspections communes préalables et de plans de prévention. Donc, il faut bien intégrer ce risque. Cela donne lieu à une nouvelle inspection commune préalable ou une réunion périodique de coordination. Une nouvelle invitation a été lancée aux élus comme c'est le cas dans toutes les inspections communes préalables. On va regarder par rapport au niveau de risque et par rapport au fonctionnement de notre accord afin que le risque Covid pour ces chantiers puisse être considéré comme un risque important et qu'il puisse donner lieu à convocation et dégagement si on est avec la participation d'un membre de CSSCT ou d'un RPX tel que prévu par l'accord. C'est une situation qui évidemment l'an dernier n'avait pas été imaginée lorsqu'on a établi l'accord. C'est la précision que je peux donner.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur TREDEZ a eu un problème de connexion et il est revenu.

M. Christophe TREDEZ (UNSA-Ferroviaire) : Bonjour. Désolé pour le petit problème de connexion. J'ai plusieurs questions. Je vais déjà me présenter. Je suis le responsable de nos travaux de l'Étoile de Saint-Pol. Ce chantier fait partie de la liste des chantiers à reprendre. Par rapport à cela, j'avais quelques questions sur la consommation des masques actuelle. Pourriez-vous nous indiquer le nombre de masques utilisés par semaine uniquement dans le cadre de la maintenance ou de quelques chantiers qui auraient repris ? Je suis un peu dans l'obligation de contredire Monsieur BECQUELIN pour lequel j'ai un profond respect. Des redémarrages de chantier ne sont pas prévus au 11 mai, mais la date prévisionnelle de reprise du chantier de l'Étoile de Saint-Pol est le 4 mai. D'autres chantiers sur le périmètre sur lequel je suis prévoient de reprendre le 27 avril, donc le lendemain de la réunion prévue pour valider les reprises de chantier qui de mémoire se tiendra le 24 avril, et

d'autres chantiers dont on n'a pas parlé et qui ont eu lieu le week-end dernier, en l'occurrence un chantier d'ouvrage d'art sur la région.

Avec la reprise des chantiers, on va mobiliser beaucoup de personnels. Comme tout le monde le sait, quand les chantiers redémarrent, ils mobilisent beaucoup de personnels SNCF. Rien que pour mon chantier, je demande quarante masques par semaine en estimation pour déjà démarrer le chantier pour huit agents. Ma question, et ma crainte, quand je demande quarante masques, mon UP me répond que c'est la quasi-totalité de leur stock que je demande sur mon chantier. Or, comme je vous l'ai indiqué précédemment, il y aura plusieurs reprises de chantiers au sein de mon UP, je me demande comment se partager la cinquantaine de masques présents. En ce qui concerne les stocks de masques, contrairement à ce qu'on peut entendre, le son de cloche de l'UP laisse sous-entendre un autre dialogue sur la disponibilité des masques. Donc, j'ai ce premier point.

Autre point, j'ai entendu parler du BHR qui va connaître une augmentation de travail. Je suis tout à fait d'accord là-dessus pour démarrer les chantiers. Il y a d'autres fonctions support dont on ne parle pas. Ce sont les MTES qui sont en charge de rédiger les consignes de circulation provisoire, et les assistants de sécurité qui vont devoir rédiger les PPSTS. Pour les gros chantiers, on ne dépend pas du décret 92 qui concerne les fortes dimensions, mais du décret 94 avec un CSPS, un coordinateur pour la protection et la santé, la rédaction de la PGC et de PPSTS par entreprise. Sur les gros chantiers de redémarrage, en l'occurrence sur mon unité, ils ont deux personnes pour redémarrer deux gros chantiers avec l'adaptation des PPSTS dans un temps record.

Je voulais aussi savoir par rapport à ces fonctions support dont on n'a pas parlé autres que le BHR s'il y a eu une estimation du travail que cela va représenter pour redémarrer les chantiers. Ce sont mes trois questions. Merci.

M. Jean-Luc LUBASZKA (Responsable pôle de sécurité ZP NEN) : Je peux répondre sur la moitié des questions relatives aux masques.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Excuse-moi, Jean-Luc. Il y a plusieurs thématiques derrière vos questions. Concernant les masques, on est sur la question n° 2 posée dans le cadre de la demande. Si vous en êtes d'accord, je vous propose qu'on y réponde à ce moment-là sur tout ce qui touche aux mesures de prévention et qu'on reste à ce stade sur la partie du point 1 en matière de travaux. Philippe, peux-tu déjà apporter un premier éclairage par rapport à cette opération ?

M. Philippe BECQUELIN (Adjoint au Directeur de production ZP NEN) : Je peux répondre sans aucun problème. Je confirme ce que disait Christophe TREDEZ, le 4 mai, on recommence les approvisionnements, pour moi ce n'est pas le chantier. Les approvisionnements, c'est juste la livraison des bases. En revanche, le chantier proprement dit redémarrera le 11 mai.

M. Christophe TREDEZ (UNSA-Ferroviaire) : Monsieur BECQUELIN, désolé de vous interrompre, mais la reprise des approvisionnements est prévue le 27 avril.

M. Philippe BECQUELIN (Adjoint au Directeur de production ZP NEN) : Dans ce cas, ce qu'on m'a donné est décalé d'une semaine.

M. Christophe TREDEZ (UNSA-Ferroviaire) : Ce sont les informations que j'ai eues hier matin lors de la sélection sur le redémarrage du chantier. C'est vraiment une reprise de chantier prévue le 4 mai. Le deuxième chantier dont j'ai parlé le chantier Douai — Somain est en prévision envisagée le 27 avril.

M. Philippe BECQUELIN (Adjoint au Directeur de production ZP NEN) : Les phases du 27 avril sont des phases d'expertise, de tests pour vérifier que les mesures envisagées sont complètement cohérentes, ce qui est très différent. Ce n'est pas un redémarrage de pleine activité du chantier. En résumé, on a travaillé sur les fiches d'analyse. Actuellement, on vérifie que ces fiches d'analyse sont viables, ce qui est très différent. Comme on prend point par point, on parlera des masques en traitant le point 2.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je le redis. Aujourd'hui, on est dans un travail d'étude de préparation d'un redémarrage progressif d'opérations d'investissement. Les sept CSSCT concernés seront informés des modalités de reprise et des conditions dans lesquelles on peut à la fois garantir les questions sanitaires et les questions logistiques. C'est dans ce cadre que l'information sera faite. Encore une fois, c'est une démarche qui se veut progressive. Le nombre de chantiers d'investissements qui a été arrêté est vraiment très conséquent. Donc, reprendre de façon progressive en particulier pour des opérations de régénération et de réouverture de ligne nécessaires à l'activité voyageur des régions concernées est pour nous essentiel pour cette reprise d'activité et ainsi répondre aux besoins exprimés par les autorités organisatrices.

Concernant les CSPS et autres, effectivement, selon le décret applicable, si on est sur le décret 94 avec CSPS, la contrainte Covid et les mesures en matière de sécurité et de prévention qui s'y adossent sont bien prises en compte. Le guide auquel je faisais référence précédemment est à destination des maîtres d'ouvrage qui sont les garants des mesures de sécurité, ils sont également garants de la désignation des CSPS en intégrant toutes les dispositions nouvelles liées au Covid.

En ce qui concerne la question des masques, on y reviendra sur la question 2 relative aux conditions d'exercice en sécurité de l'activité.

M. Christophe TREDEZ (UNSA-Ferroviaire) : Désolé, mais pour moi vous n'avez pas répondu à ma question, avez-vous étudié les charges de travail de toutes les fonctions support qui sont nécessaires au redémarrage des chantiers. Je pense aux assistants de sécurité des UP qui vont être très sollicités pour réécrire tout cela, les bureaux des MTEM, c'est plus la logistique, mais ce sont des fonctions essentielles au redémarrage des chantiers. Pour ces fonctions essentielles, les agents vont travailler énormément pour essayer de redémarrer les chantiers, car on sait qu'il y a des contraintes et des pressions politiques pour reprendre ces chantiers. Je pense qu'il ne faut pas oublier non plus toutes ces fonctions support qu'il faut aussi estimer et peut-être renforcer dans cette période de redémarrage des chantiers.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Soyez rassurés, les fonctions que vous citez sont bien prises en compte. Tous les personnels en charge de la rédaction des consignes de circulation, les assistants de sécurité, font bien partie de toutes les ressources critiques dont les besoins devront être évalués pour s'assurer que les opérations que l'on reprendra puissent être réalisées dans des conditions tout à fait satisfaisantes. Dans mon introduction, quand j'évoquais les conditions de reprise des opérations, cela prend bien en compte toutes

les fonctions directement opérationnelles, les fonctions support ou les fonctions tiers nécessaires pour permettre la réalisation des opérations sur tout le cycle de vie de l'opération, que ce soit dans la phase amont que ce soit aussi dans la phase aval. Quand je dis phase amont, pour certaines opérations, même si cela sort de notre scope, il peut y avoir des questions liées à des documents nécessaires issus des bureaux d'étude, il faudra que les bureaux d'étude soient en mesure de fournir ces documents exécutoires. On est bien sur l'ensemble de la chaîne de valeur du côté de la direction ingénierie, nos établissements directement concernés maintenance et travaux, et OIT, pour toutes les fonctions qui contribuent à la réalisation des travaux, les entreprises qui seront sollicitées et toute la chaîne d'approvisionnements et la chaîne logistique en matière hôtellerie et autres. C'est donc bien l'ensemble des composantes qui devront être évaluées et sur lesquelles on devra avoir toutes les garanties pour démarrer l'opération dans les meilleures conditions.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur MUTEL a demandé la parole toujours sur le point 1. Monsieur MUTEL a apparemment des problèmes de connexion. Monsieur GUELUY ? Ensuite, il y aura Monsieur BONNESOEUR. Monsieur MUTEL, est-ce que vous nous entendez ?

Il y a une fonction sur le téléphone où le micro se déconnecte automatiquement et il faut taper *6 pour réactiver le micro. C'était mon cas.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Ce doit être cela. Monsieur MUTEL ?

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Ce n'est que la quatrième fois que je me reconnecte. J'avais demandé la parole à 9 h 58, il est 11 h 02. Donc, cela fait 1 h 04 que j'attends. Je vais faire une intervention en bloc et après je n'interviendrai plus. Vous classerez ensuite comme vous le souhaitez et vous y répondrez quand vous voulez, que ce soit du point 1, du point 2, du point 3, peu importe.

Vous nous avez présenté pour l'ordre du jour d'aujourd'hui des notes techniques. Sur les notes techniques, vous écrivez, « *Aucun renoncement de maintenance, car il y aurait des répercussions.* » Vous parlez d'annexes et vous parlez de sept annexes notamment sur des synthèses d'opération, de la surveillance, les rails, les appareils de voie, la géométrie, la LGV, les enregistrements. Il me semble ne pas avoir vu passer toutes ces annexes. Il me semble que cela n'a pas non plus été discuté dans les CSSCT. De plus, vous dites que c'est à la main des établissements pour adapter la charge à l'instant. Ce serait bien d'en discuter un peu dans les CSSCT. C'est bien aussi que vous vous rendiez compte que si on ne fait pas la maintenance, il y a des répercussions sur le réseau. C'est important et cela fait des années qu'on le dit. C'est pour cela que l'on demande tout de même des effectifs, et ces effectifs vous les avez supprimés, vous les avez élagués depuis longtemps. Il manque au moins 1 500 agents à Réseau. C'est bien de se rendre compte que la maintenance est importante, mais pour faire la maintenance il faut des agents.

Sur les masques, je voudrais intervenir. Vous y répondrez tout à l'heure si vous voulez. Vous avez un problème. Dans les unités, cela fait plusieurs fois qu'on me saisit sur le terrain. Les agents utilisent un masque. Un masque utilisé étale un masque donné. C'est bien, mais cela dépend de la dotation de départ. Cette dotation a été faite en fonction d'expression de besoins, mais elle a été évaluée sans demander aux agents. Il a été fait par les DU. Il y a beaucoup d'endroits où le stock de départ est très nettement insuffisant. Après, vous pouvez dire, vous utilisez dix masques, je vous en redonne dix, mais si le stock

de départ est très en deçà des besoins, vous ne répondez pas à votre obligation en matière de santé. Il faut que vous revoyiez cela.

Je voudrais intervenir, car avant-hier il y a eu un briefing par rapport à vos nouvelles fiches. Le briefing a duré une heure trente. C'est bien de dire les choses qu'il y avait à dire, mais on voit bien la difficulté de la mise en œuvre de ces fiches. On voit bien que la CGT a eu raison d'intervenir, notamment par l'intermédiaire de nos référents dans les sept commissions santé pour déposer des droits d'alerte, et notre responsable syndical, Monsieur SENS, est revenu sur ce sujet précédemment et les Inspections du travail ont été saisies. Même si certains DET ont prétendu ne pas être concernés, je citerai encore en exemple l'Infralog national, ce qui est évidemment totalement faux.

On est donc bien sur un changement d'organisation du travail. On le voit bien puisqu'il y a fallu une heure trente pour organiser un chantier hier. Les chantiers sont compliqués parce qu'il faut respecter les gestes-barrières, les mesures de distanciation sociale et les gestes métiers, et cela fait beaucoup. Vous avez maintenant écrit plus de soixante-dix fiches dont certaines ont déjà été modifiées et en sont à la version 4.

Puisque je parle des modifications, je voudrais revenir sur une modification importante qu'on a demandée depuis trois semaines, c'est que sur chaque fiche il soit écrit que les gestes-barrières ne peuvent pas être respectés, c'est le port du masque ou arrêt du chantier. Ce n'est ni extraordinaire ni superflu, c'est juste indispensable. En fait, même cela, vous n'en avez pas tenu compte. À la CGT, on avait dit qu'au CSE vous n'aviez aucune crédibilité en ce qui concerne la prise en compte de nos remarques puisque cela fait dix-huit mois qu'on est en mode CSE, et cela fait dix-huit mois que vous n'écoutez pas. Pourtant, vous n'avez pas le choix. Vous allez être obligé de faire et vous ne ferez pas sans les cheminots et vous ne ferez pas sans les organisations syndicales.

Ces fiches, vous les avez faites pour vous couvrir. C'est le parapluie, mais là on n'est plus dans un parapluie, on est dans un parasol, c'est vraiment un truc gigantesque. On avait dit que vos fiches seraient confrontées à la vraie vie. C'est le cas. On voit bien que ce n'est pas simple. Cela confirme l'absolue nécessité de confiner au maximum les agents pour les protéger et donc de ne faire que les tâches essentielles, et nous en restons là, les tâches essentielles et rien d'autre. On voit bien que vos fiches sont faites pour essayer de faire travailler au maximum les agents et vous décharger d'éventuelles responsabilités en disant qu'en cas de problème, ce sont les agents qui n'ont pas respecté vos fiches.

Je vous rappelle vos obligations en matière de résultat, en matière de santé et de travail, vous êtes employeur, vous avez une obligation de résultat. C'est votre responsabilité. Vous avez beau écrire toutes les fiches que vous voulez, ce sont les cheminots qui font. Ce sont les cheminots qui tiennent la pelle ou la pioche. Le Secrétaire en a parlé. On a énormément de problèmes, les locaux, l'hébergement, la restauration, les vestiaires, les véhicules. Tous ces problèmes ne sont pas appréhendés pour qu'il y ait une reprise des chantiers satisfaisante. À un moment donné, il faut écouter les organisations syndicales. Il ne faut pas penser production. Il ne faut pas penser finance. Il faut penser santé et bien-être au travail et l'humain d'abord. On dit toujours, quand la santé va, tout va. Maintenant, vous savez ce qui vous reste à faire, et surtout vous savez ce que vous ne devez pas faire. Merci.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : J'ai entendu votre interpellation et la position qui est la vôtre sur un certain nombre de sujets. Comme c'est relatif au point 2, donc tout ce qui

touche aux mesures de prévention en particulier, je propose qu'on apporte les réponses dans ce cadre.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur GUELUY a demandé la parole.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Bonjour à toutes et tous. Monsieur le Président, une demande vous a été faite par le Secrétaire du CSE, le Secrétaire de tous les élus, sur la présence des suppléants en CSSCT. Je trouve qu'il est tout de même dommage que vous ne répondiez pas sur la présence de ces suppléants ce jour. Je vous rappelle que la mise en place des CSE a fortement diminué les moyens de représentation des salariés, notamment sur tout ce qui est anciennement les CHSCT. Je vous rappelle tout de même qu'avant on avait des fonctionnements de CHSCT par établissement. Sur certains établissements, il y avait même plusieurs CHSCT. En matière de moyens de représentation et surtout de prévention et d'information, vous y avez tout de même beaucoup gagné en temps de délégation. On s'en est plaint depuis la mise en place. On a combattu au préalable. Vous avez mis un système en place qui ne nous convient pas, vous le savez très bien. Je vous rappelle tout de même que le fait de ne pas répondre à cette question qui était simple et demandait une réponse simple, oui ou non, cela pose problème. Il est nécessaire tout de même d'avoir en face de nous, les élus, un représentant de la direction ayant autorité, moyens et compétence. Votre hésitation sur ce point me laisse à penser que ce n'est pas le cas. Pour instaurer un climat de confiance et de respect mutuel, il va falloir des actes, Monsieur le Président, et nous rassurer. Nous répondre demain par courrier, si j'ai bien compris, c'est nous démontrer que vous n'avez pas autorité dans cette instance. C'est tout de même dommageable. Je vous rappelle, le Secrétaire vous demandait de répondre à une mesure limitée dans le temps. Ce n'était pas créer un précédent. C'est limité dans le temps face à une situation exceptionnelle. Vous faites la démonstration que vous n'avez pas autorité, et c'est bien dommage parce que ce sera inscrit au procès-verbal. Je m'arrête là.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : J'ai pris note. Je pense avoir répondu tout à l'heure en introduction à cette question. Soyez rassurés sur mon autorité. En tout cas, je suis pleinement rassuré sur ma capacité à pouvoir exercer cette responsabilité au regard de ce que j'ai pu faire jusqu'à présent. Néanmoins, on répondra demain à la question qui a été clairement posée.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur BONNESOEUR a demandé la parole.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Bonjour à tous. Je vais revenir à la suite de l'intervention de Monsieur SENS sur le télétravail. Dans mon établissement, j'ai eu quelques soucis, car on refuse à des agents quand leur conjoint est en télétravail le congé garde d'enfants. Pour une information fiable, loyale et sincère aux élus ici présents, je vais vous lire le mail que je vous ai envoyé et comme cela tout le monde aura la même information. J'avais une problématique. Un agent dont la femme n'est pas cheminote, trois enfants, dont deux en bas âge. Elle fait six heures de cours par ordinateur et vous lui refusez la garde d'enfants. Pour les RPS, je trouve cela inadmissible. Je vais lire maintenant le mail que je vous ai renvoyé. Je vous avais envoyé un premier mail en vous demandant sur quoi vous vous appuyiez pour prendre cette décision et la réponse que l'entreprise me fait, elle me renvoie à la foire aux questions du ministère du Travail, ce qui me semble très léger. Je vous ai envoyé un mail vendredi 10 avril. Aujourd'hui, nous sommes le 16 avril, et je n'ai toujours pas de réponse. Je vais donc lire le mail :

« Bonjour, Madame RAULT, j'accuse réception de votre réponse qui me semble évasive contrairement à l'exactitude que je vous demandais dans votre réponse. J'attendais une réponse claire et concise à savoir sur quel décret, article de loi, article du Code du travail, ou sur quelle ordonnance précisément, numéro et alinéa, vous vous appuyez pour m'écrire que si un conjoint est en télétravail, la garde d'enfants est impossible pour le second conjoint, et sur quel article vous vous mettez aussi pour demander un justificatif d'employeur aux agents concernés.

Je vous rappelle que le télétravail est encadré par le Code du travail dans lequel les dispositions légales relatives au télétravail sont prévues à l'article L.12.22-9 depuis la loi numéro 2012-387 du 22 mars 2012. Le télétravail est défini comme suit : toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication, article L.12.22-9 du Code du travail. Effectivement, je vous accorde que depuis la loi sanitaire l'entreprise peut mettre d'office un salarié en télétravail sans son accord, mais cela n'exempte pas l'entreprise de respecter les lois et le Code du travail.

Pour rappel, premier point, les conditions de passage en télétravail et retour à exécution du contrat de travail au sein des locaux de l'entreprise. Deuxième point, les modalités d'acceptation par le salarié des conditions de mise en œuvre du télétravail. Troisième point, les modalités de contrôle du temps de travail et de régulation de la charge de travail en télétravail. D'ailleurs...

M. Olivier MARTY (DRH) : Monsieur BONNESOEUR, s'il vous plaît ?

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Oui, ne m'interrompez pas, vous allez attendre. Je vous remercie.

M. Olivier MARTY (DRH) : Je veux bien que votre mail en entier figure au procès-verbal, il n'y a aucun souci.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Ce sera au procès-verbal.

M. Olivier MARTY (DRH) : Je veux juste vous dire premièrement, votre sujet n'est pas à l'ordre du jour. Deuxièmement, la situation que vous décrivez a été réglée localement. Il n'y a pas de refus de garde d'enfants, et donc on n'entrera pas dans les justificatifs juridiques pour refuser la garde d'enfants ou demander un justificatif au conjoint vu qu'on a décidé et réglé la situation comme quoi on ne le ferait pas. Donc, cette initiative est close. C'est juste ce que je veux vous dire. Que l'intégralité de votre mail figure au procès-verbal ne me pose pas de problème en soi, mais je voulais juste préciser cela à l'ensemble des élus. Je serai à votre disposition après le CSE, mais je pense que c'était important, car votre mail est très long et on a aujourd'hui à instruire le CSE extraordinaire ainsi que prévu à l'ordre du jour.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : C'est le Secrétaire. Qui vient de s'exprimer ?

M. Olivier MARTY (DRH) : C'est Monsieur MARTY. Excusez-moi, je n'ai pas pris la parole

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Si vous vous présentez, ce serait déjà bien. En tant que Secrétaire, je vous le redis une dernière fois, vous n'avez pas à interrompre la

parole à un élu pour commencer. Si vous voulez jouer à ce petit jeu en prétextant que ce point n'est pas à l'ordre du jour, on va vous faire à chaque CSE extraordinaire une déclaration-fleuve, vous verrez comment cela fera, et on va vous énumérer tout ce que vous n'avez pas fait et là, croyez-moi, on va y passer la nuit. Maintenant, vous n'interrompez plus la parole des élus, vous les laissez s'exprimer puisque de toute façon la garde d'enfants a un lien direct avec le Covid. Maintenant, les interventions spontanées de ce type, stop. Je vous le dis. Sinon vous allez vous prendre un deuxième CSE extraordinaire dans la foulée, merci.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Je vous remercie de m'avoir interrompu parce que maintenant je suis un peu perdu dans ce que je voulais lire. Donc, aujourd'hui, vous vous engagez que si un conjoint est en télétravail, l'agent pourra demander la garde d'enfants, on est bien d'accord.

M. Olivier MARTY (DRH) : On est d'accord. On ne cherche pas la situation du conjoint et la situation en télétravail du conjoint n'est pas une situation sur laquelle on fonderait un refus de garde d'enfants. On a l'attestation sur l'honneur et on accepte la garde d'enfants.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : D'accord. Je vous remercie de m'avoir répondu, et donc c'est pour cela que je n'ai pas reçu de réponse par mail depuis celui que vous aviez pris unilatéralement vos décisions. C'est donc très bien.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur MUTEL, votre micro est ouvert.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Vous savez aussi que dans le cadre du télétravail, Monsieur MARTY, vous êtes soumis aussi à des obligations. L'employeur doit prévoir l'entretien individuel. Vous informez tout salarié de la restriction de l'usage des équipements, proposer des priorités aux salariés en situation de télétravail, et suivant les accords qui ont été passés, vous devez aussi un peu rembourser les frais engagés par tous vos agents en télétravail. Je vous rappelle que l'employeur n'est pas légalement tenu de prendre en charge les frais occasionnés par le télétravail au domicile du salarié, mais en général un accord collectif ou une charte d'entreprise prévoit la prise en charge, tout ou partie des frais engagés proportionnellement aux heures de télétravail, par exemple le loyer, la fourniture d'énergie, l'utilisation du matériel informatique. On reviendra ultérieurement pour voir si vous avez bien tenu vos engagements et que tous ceux dans ces conditions ont bien été dédommagés de ce qui leur dû. C'est tout étant donné que vous avez pris la bonne décision sur le sujet, je ne vais pas plus polémiquer. C'est très bien, mais j'aurais aimé qu'on arrive à avoir une réponse beaucoup plus claire, loyale et sincère avant et ne pas être obligé d'écrire toute une série de mails avec ce que préconise la loi, et j'aurais bien aimé aussi une réponse sincère, loyale et franche de votre part et du pôle RH, ce qui n'a pas été le cas à part aujourd'hui, et encore en me coupant la parole. Je ne permets pas de vous couper la parole. Donc, j'aimerais bien que dorénavant ce soit exactement pareil sinon cela ne sert à rien. On fait des CSE avec des pigeons voyageurs et on s'envoie des petits papiers de cette façon. Je vous remercie de votre écoute.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci, Monsieur BONNESOEUR, c'est Stéphane CHAPIRON. On a bien pris note de votre interpellation, de la réponse qui a été faite par Monsieur MARTY et des compléments que vous avez pu ajouter.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur PINOT et Monsieur SENS ont demandé la parole. Monsieur PINOT ?

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Monsieur le Président, dans votre intervention, vous nous promettez un monde meilleur à la LARRIEU. Dans la situation actuelle de pandémie, on ne peut pas se permettre d'attendre. Sincèrement, vous entendre dire que vous avez pris note, cela fait dix-huit mois qu'on mange de la prise de note, Monsieur le Président. Notre patience a ses limites, et surtout en cette période de pandémie. On se rend compte qu'on a fait une demande de CSE extraordinaire par rapport à nos prérogatives d'élus, et vous nous renvoyez sur une autre instance. Monsieur le Président, je le répète, si vous n'êtes pas capable de répondre au premier paragraphe, n'allez pas dans le deuxième. Le deuxième est issu de vos réponses au premier. On comprend mieux votre intervention d'hier pour dire, j'ai confiance en mes DET. En effet, vous ne pouvez que faire confiance à vos DET parce que vous n'êtes pas au courant de ce qui se passe en matière de chantiers, d'activité sur l'ensemble des établissements. Je vous ai fait remarquer qu'actuellement on fait travailler des agents de nuit sur une période douze heures d'affilée, cela ne vous choque pas. Vous ne vous demandez pas en matière de prévention où cela se passe. Il faut faire cesser. S'il y a un accident du travail, je vais me retrouver en prison. Vous voyez, cette période de travail, ce chantier n'a été présenté dans aucune CSSCT. Est-ce que ce sont des missions essentielles ? On ne le sait pas. Cela n'a pas été présenté en réunion RPX. On vous le demande en CSE, vous dites, on ne sait pas, je ne peux pas vous répondre. Qui est compétent aujourd'hui au sein de la ZP NEN ? Qui est compétent pour répondre au sujet de ce CSE extraordinaire ? Si vous n'aviez pas compétence, plutôt que de faire intervenir des personnes qui nous parlent de projets d'avenir 2021, il fallait peut-être faire intervenir les DET pour qu'ils répondent aux questions des élus CSE par rapport à ce CSE extraordinaire. Nous attendons des réponses, Monsieur le Président. Cela fait treize jours qu'on attend des réponses à tous ces sujets qui ont été portés en CSSCT, qui ont été portés à des directeurs d'établissement qui ne nous ont jamais répondu sur le nombre d'activités essentielles sur leur établissement. Merci, de ne pas nous renvoyer sur ceux qui ne nous répondent pas, mais maintenant d'assumer le fait que vous êtes président de CSE, on vous pose des questions, c'est notre rôle d'élus CSE d'avoir connaissance de l'ensemble de ces réponses et ce n'est certainement pas votre rôle de renvoyer sur des CSSCT, de renvoyer sur des réunions RPX dont je rappelle qu'aucun compte rendu n'est réalisé. Nous sommes les élus du CSE. Nous devons savoir ce qui se passe sur l'ensemble du périmètre. C'est un périmètre que vous avez choisi. C'est un périmètre que les élus subissent. Donc, aujourd'hui, si vous devez subir par rapport à ce périmètre que vous avez voulu, et bien vous subissez, Monsieur le Président. Maintenant, on attend des réponses au premier paragraphe sur ce que vous entendez comme activités essentielles, celles qui sont non essentielles, et les chantiers. Vous nous renvoyez au 30 avril, mais c'est pareil, plan de continuité d'activité au 30 avril, ce ne sera certainement pas pour nous renvoyer derrière dans les CSSCT. Un plan de continuité d'activité se passe au niveau du CSE. Il nous faudra l'ensemble des données. C'est pareil, vous avez quatorze jours pour les réunir, mais ce sera l'ensemble des données avec précision. Je vous le répète. Soit, vous avez compétence à répondre au premier paragraphe, soit vous n'avez pas compétence, et dans ce cas, ce n'est pas la peine d'aller au deuxième point.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Monsieur PINOT, j'ai bien compris votre demande. Je vous ai apporté une réponse claire. Je comprends qu'elle ne vous satisfasse pas. Néanmoins, ma réponse restera celle que je vous ai donnée. Lors de ce CSE, je ne vous

donnerai pas la liste exhaustive de toutes les opérations de maintenance qui sont réalisées sur la ZP NEN au moment où on se parle. Je vous ai indiqué à travers différents courriers en toute transparence quelles étaient les grandes activités de maintenance réalisées. Donc, l'ensemble des directeurs d'établissement s'inscrivent dans ce cadre et respectent ce cadre. S'il y a des écarts, vous savez me le rappeler à travers des interpellations, et ensuite on prend les dispositions qui s'imposent si effectivement le cas est avéré. Aujourd'hui, une directive de ma part précise le cadre dans lequel doivent s'inscrire les établissements en matière de production et en matière de prévention. J'en resterai là-dessus. J'ai apporté une réponse que j'estime claire. J'ai aussi renvoyé au plan de continuité d'activité du 30 avril. Comme je vous l'ai indiqué, ce plan d'activité dont on n'a pas encore la forme définitive n'ira pas à ce niveau de détail sauf si cela devait changer au niveau de la direction générale du groupe, on n'ira pas à ce niveau de détail préférant pour ce qui me concerne renvoyer ces questions dans les instances ad hoc. Comme je vous l'ai indiqué, je le répète, si vous estimez qu'aujourd'hui lesdites instances n'assument pas les prérogatives qui sont les leurs, je veux bien l'entendre et regarder ce qui convient de faire dans le cadre d'un échange que j'aurais avec les personnes en responsabilité, mais je ne vous en dirai pas plus.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Je ne veux surtout pas que cela finisse en bilatéral et laisser ensuite la parole à l'ensemble des élus qui la demande. Comment pouvez-vous nous renvoyer encore une fois à plus tard dans une période de pandémie pendant une période de risques pour la santé des agents alors que la question posée était claire ? Comment se fait-il que depuis treize jours vous n'avez pas regardé ce qui se passait dans les sept CSSCT ? Des comptes rendus sont faits. Vous avez bien pu voir que dans ces comptes rendus, les activités essentielles et non essentielles n'étaient pas précisées au strict plan du transport. Pourquoi ce travail n'a-t-il pas été fait en amont ? Aujourd'hui, quand on vous pose des questions et qu'on vous dit que cela n'a pas été fait, vous nous répondez, je vais me renseigner. Vous allez vous renseigner, et on aura une réponse encore une semaine après. En arriver là, c'est ce que je vous dis, on attend le monde meilleur et il y aura la fin du confinement. On sera déjà arrivé en 2021 ou en 2022. Vous n'avez pas pris la mesure de cette demande de CSE extraordinaire, Monsieur le Président.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Si j'ai pris la mesure, croyez-moi.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Non, parce que là aujourd'hui vous auriez des réponses. Vous sauriez nous dire, en effet, dans les CSSCT, il n'y a eu aucune CSSCT extraordinaire faite sur ce sujet pour présenter les activités essentielles et non essentielles. Étant donné que cela n'a pas été fait, on le fait remonter en CSE extraordinaire. Étant donné que cela n'a pas été fait dans les CSSCT, on vous demande en tant que président de la ZP NEN de remplir vos obligations. Il ne faut pas nous renvoyer aux CSSCT. Si vous dites que c'est le rôle des CSSCT, comment cela se fait-il que depuis le 16 mars les présidents de CSSCT n'aient pas rempli ce rôle ? Comme ils n'ont pas rempli leur rôle de président de CSSCT, on vous demande de remplir le vôtre.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Ma responsabilité est claire. C'est de prendre les dispositions en tant que représentant de l'entreprise pour préserver la santé de l'ensemble du personnel dont j'ai la responsabilité. J'assume cette responsabilité. L'entreprise prend des dispositions qui sont ensuite déclinées au niveau de la ZP NEN à travers la ligne hiérarchique. Je m'assure que ces dispositions sont prises. C'est-à-dire que si effectivement des alertes me sont remontées, j'interviens au niveau qui convient. Aujourd'hui, j'estime que

d'une part l'entreprise a pris ses responsabilités pour garantir la santé et la sécurité au travail de l'ensemble de nos personnels et d'autre part elle se préoccupe de la situation individuelle du personnel à travers une écoute régulière que l'on peut avoir avec l'ensemble des agents à travers différentes dispositions. Des dispositions ont été prises. Elles s'enrichissent au fil du temps en fonction de la connaissance que l'on a de ce virus, ses modes de propagation et autres. J'assume ensuite la responsabilité en tant qu'employeur que SNCF Réseau et SNCF d'une façon générale ont une mission de service public, en particulier de garantir la continuité de l'activité économique du pays. Vous voyez autant que moi dans quelle situation nous sommes et quel rôle peut avoir SNCF Réseau en la matière, on assume cette responsabilité. Elle est même saluée à la fois par les personnels de santé, par les régions et par d'autres. Sur quasiment l'ensemble de la zone de production, on a pu assurer un plan de transport minimal malgré une activité extrêmement réduite. Je l'assume. Je suis fier de la façon dont cette activité est assurée par l'ensemble des agents qui composent la ZP NEN. On est dans une situation comme vous le savez en matière de maintenance où il faut préserver et préparer l'avenir. C'est-à-dire garantir la poursuite de l'activité circulation. On voit que si on arrête des activités de maintenance, on peut bloquer tout le réseau. Je fais référence à d'autres zones de production où aujourd'hui on se retrouve bien en peine de pouvoir rouvrir des lignes avec les grandes difficultés que cela pose déjà maintenant et au moment du déconfinement. On a défini, et j'ai partagé avec vous le principe du pilotage de notre production et de notre stratégie de production que Jean-Claude a mise en place initialement, et la façon dont cette dernière a évolué au fil des jours et au fil du temps, elle est précise, elle est définie, elle s'applique à l'ensemble des dirigeants de la ZP NEN. Elle est mise en œuvre dans la mesure où les conditions sanitaires des établissements peuvent y conduire. Tout ceci s'est toujours fait en respectant les règles de sécurité et autres.

En matière de dialogue, j'ai un dialogue régulier, quotidien avec l'ensemble de mes directeurs d'établissement. J'ai un point de situation avec eux. Je demande et j'ai demandé qu'il y ait un dialogue de proximité de qualité peut-être beaucoup plus transparent qu'il l'est aujourd'hui. Cette demande a été faite. J'ai aussi acté un certain nombre de nouvelles dispositions pour que les CSSCT jouent leur rôle en matière d'information et de prévention. Il en est de même vis-à-vis des RPX. Donc, aujourd'hui, je considère en tant que président du CSE, mais surtout directeur de la zone de production avec les compétences qui sont les miennes qui ont été éprouvées. Je considère assumer et assurer pleinement la responsabilité qui est la mienne de la meilleure des façons au regard de la situation qui est la nôtre aujourd'hui. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. Monsieur PINOT, il est clair que je ne vous communiquerai pas la liste détaillée de toutes les opérations de maintenance élémentaires qui sont faites dans ce cadre. Déjà, je considère que le CSE n'est pas le lieu pour passer en revue cette liste exhaustive. Personnellement, j'estime que cela doit se faire au niveau de subsidiarité mis en place dans l'entreprise, c'est-à-dire au niveau de l'établissement. Quand j'étais directeur d'établissement, je l'ai été de nombreuses années, il y avait un dialogue régulier sur les programmes hebdomadaires, les programmes semestriels, une information régulière était faite sur l'activité de production. Cela ne posait pas plus de difficultés que cela, mais ce n'était pas quelque chose qui relevait à l'époque du CE ou du CSE maintenant.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur LEROY souhaiterait intervenir dans la continuité de cet échange.

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : Merci, Madame RAULT. Monsieur le Président, je me devais d'intervenir en tant que signataire de notre accord de CSE. Je ne peux pas vous laisser répondre ainsi à Monsieur PINOT sans intervenir. Soit, on a mis en place de manière difficile les CSSCT dans le courant de l'année dernière pour appliquer la loi sur notre périmètre. Chacun a dû faire des concessions, certains plus que d'autres, et on fait en sorte que ça fonctionne au mieux. En revanche, je pense que vous idéalisez beaucoup leur fonctionnement actuellement. Dans ces instances, on est face à des DET qui ne répondent pas clairement à l'ensemble des questions. Parfois, ils les renvoient au périmètre de notre CSE, et dans tous les cas, les CSSCT ne sont pas une instance en soi, ce n'est qu'une commission qui émane du CSE. Les questions qui vous sont posées aujourd'hui ont toute leur pertinence à être posées sur le périmètre de ce CSE. Soit, il est peut-être compliqué d'aborder l'ensemble des chantiers aujourd'hui, je peux tout à fait l'entendre. En revanche, depuis le temps que nos collègues de SUD-Rail ont posé cette demande de CSE extraordinaire avec des questions claires et précises, pour l'instant, il est quasiment midi, on n'a répondu à aucune question claire et précise sur ce qui est fait depuis le début de la crise. On aurait très bien pu avoir un listing, un tableau par établissement, par UP, indiquant les chantiers qui ont été traités. On arrive à le voir quand on demande un certain nombre d'interventions. Je ne sais plus comment cela s'appelle les lots au niveau de l'équipement, mais on avait eu un tableau avec le nombre de lots qui devait être fait par an, par UP. On avait réussi à les avoir à la mise en place du CSE. Là, pour moi, c'était tout à fait possible depuis la demande de ce CSE d'avoir un recensement par UP du nombre de chantiers réalisés. Cette demande est faite en CSSCT depuis la note faite par Monsieur LARRIEU. Depuis le complément que vous avez fait, nous n'avons pas la réponse. À chaque fois, les DET se dédouanent. Sur la CSSCT qui me concerne, je ne vais pas citer, j'interviens au nom de l'organisation syndicale et pas à titre personnel, mais vous aurez vite fait de savoir de qui je parle, le DET renvoie systématiquement à ses UP. La réponse, ce sont. Les messages, les courriers sont envoyés à mes DPX, les courriers sont envoyés à mes responsables d'UP. Croyez-nous sur parole, tout va bien sur le terrain et il n'y a aucune intervention effectuée en plus de ce qui est nécessaire et de ce qui est obligatoire comme indiqué sur les différents courriers. Ce n'est pas satisfaisant en matière d'informations claires et sincères aux élus. Les informations qui vous étaient demandées étaient clairement exposées sur la demande de CSE extraordinaire. Nous devons avoir une réponse aujourd'hui. Merci.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur ACHOUB voudrait intervenir sur le même sujet.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : À propos de la réponse, je ne pourrai pas vous dire plus, et je le redis une troisième fois, je ne vous dirai pas plus que ce que j'ai déjà répondu. C'est ma réponse.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, ça ne va pas très bien se passer dans les mois à venir parce que si vous prenez position de cette façon, ça ne va pas aller. Je vous rappelle tout de même que je vous ai demandé hier, je vous l'ai rappelé ce matin, je n'ai toujours pas de réponse à mes courriers et à mes mails. Il me semble que depuis plusieurs fois, cinq fois, six fois, sept fois ou huit fois, déjà au temps de Monsieur LARRIEU, et je vous l'ai demandé, je vous ai demandé d'avoir une situation hebdomadaire par établissement des chantiers réalisés, leur nature et combien d'agents y étaient affectés. Vous ne nous avez jamais répondu. Vous n'avez jamais fait un travail d'assemblage alors que chaque établissement s'ils ont des données, c'est tout de même

assez simple, ils envoient des mails. Vous avez un DRH. Au lieu qu'il passe son temps à couper les élus, il peut faire de l'assemblage et il l'envoie. C'est tout, ce n'est pas plus difficile que cela.

Aujourd'hui, je vais tout de même vous rappeler une chose. Effectivement, les CSSCT ont été mis en place afin de retrouver une proximité pour être plus efficace. À la CGT, on a toujours voulu la proximité, vous le savez très bien, mais aujourd'hui les élus gardent toutes leurs prérogatives. Donc, aujourd'hui, quand un élu vous pose une question, vous demande des informations dans le cadre de leurs prérogatives, vous avez l'obligation de répondre et il ne faut pas se cacher derrière les CSSCT. De toute façon, les CSSCT n'ont pas plus l'information.

Si je prends la CSSCT qui comprend l'EIC Lorca et l'Infrapôle Lorraine, Monsieur François MATTHIEU à plusieurs reprises a été interpellé par les élus, dont le référent, il n'a jamais donné cette situation. Arrêtez de vous réfugier derrière les CSSCT, ce n'est pas vrai, ils n'ont pas les informations et vous ne donnez pas non plus les informations aux élus. Donc, quelque part, vous nous rendez aveugles et on ne peut pas aujourd'hui veiller à ce que tout soit bien respecté, et le problème est là parce que vous ne nous donnez pas les informations et vous devez les donner. Aujourd'hui, vous nous devez des informations loyales et sincères. Cela fait partie de vos obligations.

Je vous ai dit hier que je saisisais l'Inspection du travail. Aujourd'hui, ce n'est pas la CGT qui a voulu les ordonnances MACRON qui ont fusillé toutes les instances. C'est vous qui avez voulu une méga instance. Vous prenez effectivement la responsabilité de président du CSE avec toutes les prérogatives des anciens CE, toutes les prérogatives des DP et toutes les prérogatives des CHSCT. Je vous le rappelle parce qu'il me semble que vous l'avez oublié. À un moment donné, je ne peux pas vous laisser parler ainsi. Ce n'est pas vous qui décidez tout seul dans votre coin. Il y a des règles et il y a des lois. Vous avez des obligations, on va vous les rappeler parce que cela fait trop longtemps que cela dure.

Aujourd'hui, on n'est pas là pour jouer. Vous avez des établissements. Vous avez des directeurs. Il faut qu'ils fassent un point hebdomadaire sur ce qui se passe. C'est la même chose que ce que vous nous donniez avant, le nombre d'agents ayant travaillé, le nombre en garde d'enfants. On avait ces informations au début du CSE, et tout d'un coup, vous avez décidé de ne plus les donner. À un moment donné, cela ne peut pas aller. J'en ai terminé.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je ne peux pas vous laisser dire. J'assume pleinement mes responsabilités depuis que je suis arrivé. Je réponds à vos questions. Après, elles peuvent ne pas vous satisfaire, et je l'accepte très volontiers. On vous communique régulièrement des informations en réponse à vos demandes. Encore une fois, ces réponses peuvent ne pas vous satisfaire. Là aussi, on l'accepte. C'est le jeu habituel en la matière. Néanmoins, on fait l'effort. Aujourd'hui, je considère respecter les prérogatives qui sont les miennes en particulier en tant que président du CSE et directeur de la ZP NEN, et je ne joue pas non plus parce que j'ai une responsabilité très lourde qui m'incombe. Elle est à la fois de garantir et de préserver la sécurité et la santé des agents pendant l'exercice de leur métier, et aussi de garantir que SNCF Réseau sur la ZP NEN assume l'activité essentielle qui est la sienne pour préserver l'activité en particulier ferroviaire sur notre zone de production et la continuité économique du pays, et je prends les décisions qui s'imposent en la matière.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, vous dites que vous ne jouez pas, mais en même temps trois secondes avant vous dites, c'est le jeu. Non, ce n'est pas le jeu. Je pense que vous ne connaissez pas toutes vos prérogatives, mais on va vous les rappeler parce que je vais saisir les juridictions compétentes. On ne va pas continuer comme cela longtemps. Vous n'avez qu'un mot dans la bouche, c'est la reprise de l'activité économique et le service public, mais là vous êtes aujourd'hui dans un rôle de président de CSE, et on n'est pas dans la reprise de l'activité économique. On est aujourd'hui dans une réunion dans le cadre de la sécurité santé au travail et on n'est pas dans l'activité économique du CSE. Ce n'est pas l'objet de la réunion. Donc, vous devez vous comporter comme un président. Vous êtes aujourd'hui le garant de l'intégrité physique et morale des agents, et rien d'autre et c'est à ce sujet qu'on vous écoute. Merci.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Donc, en rebond, je suis effectivement garant de l'intégrité physique et morale de l'ensemble des agents que j'ai sous ma responsabilité. Je propose de passer au point 2 pour aborder les questions sanitaires.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Il y a quelques demandes de parole. Il y a Monsieur PINOT, Monsieur OZENNE, Monsieur GUELUY, Monsieur SENS et Monsieur BONNESOEUR.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Notre doctrine est un peu différente de la vôtre, Monsieur le Président. Vous nous parlez de santé, de sécurité, ce que vous devez aux agents, mais justement on voudrait voir plus clair et vous nous en empêchez. Vous empêchez les élus CSE de jouer leur rôle et d'exercer leurs prérogatives. Vous dites assumer vos responsabilités, assumez-les, mais pas seulement en tant que directeur de la ZP NEN, mais en tant que président de CSE. Vous dites assumer vos responsabilités. Celles-ci sont de nous communiquer les chantiers essentiels pour respecter les prérogatives gouvernementales sur la priorité donnée au confinement, Monsieur le Président. La priorité, c'est le confinement. Si vous ne faites pas le confinement, vous nous devez l'information sur les chantiers essentiels pour qu'on puisse ensuite travailler sur les mesures de prévention. Vous faites les choses à l'envers. Vous produisez, vous regardez et vous n'informez pas. On vous demande un sens à tout cela. Le sens premier est de donner aux élus du CSE les activités essentielles ainsi que les chantiers que vous considérez comme essentiels. Si vous passez au deuxième point, la délégation SUD-Rail sera obligée de quitter cette séance.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Monsieur PINOT, j'ai apporté la réponse sur le point 1. Je ne vous présenterai pas la liste exhaustive des opérations de maintenance. Je l'ai dit quatre fois. Donc, je le répète une cinquième fois. Je vous ai donné mes arguments. Vous considérez qu'ils ne sont pas audibles, soit. Mais au moment où on se parle, vous n'aurez pas une communication en séance de l'ensemble des opérations de maintenance. On n'a pas prévu de vous la communiquer. Je vous ai fait une réponse pour vous expliquer dans quel cadre s'inscrivaient mes responsabilités et tout le travail pour qualifier la production faite et communiquée. Je vous ai aussi indiqué que la sécurité est aujourd'hui notre priorité. Vous évoquez que le confinement est la priorité. C'est bien la priorité, mais une deuxième priorité est aussi indiquée que portent les pouvoirs publics et autres, et qu'on voie tous les jours, il y a aussi un besoin de garantir la continuité économique du pays. C'est indispensable pour l'ensemble des concitoyens français. Aujourd'hui, on y contribue avec une stratégie minimale et progressive qui a été partagée. Tout ceci en respectant les prérogatives et les directives que l'on a prises en matière de sécurité et de santé au travail

dont je suis garant pour assurer et préserver l'intégrité physique et morale de l'ensemble des salariés. Donc, j'assume bien mes responsabilités.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Monsieur le Président, on a une demande à vous faire. On ne peut pas faire de pause pour voir avec notre organisation syndicale, mais pour nous il est essentiel en tant qu'élus du CSE d'avoir communication des activités essentielles ainsi que les chantiers qui doivent nous être identifiés. Cela fait partie de nos prérogatives en tant qu'élus. Cela fait partie de vos obligations en tant que président du CSE.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Très bien, je prends note.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : On est prêt à accepter un report de ce CSE extraordinaire pour bénéficier de l'ensemble de ces informations, sinon nous serons dans l'obligation de quitter cette séance parce que la suite ne pourra pas s'effectuer sans que le point 1 soit réglé.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Monsieur PINOT, aujourd'hui, une position a été prise à travers les propos que j'ai tenus. J'en resterai à ce stade dans le cadre de cette instance. J'entends votre proposition, mais j'ai pris une position. J'ai tenu des propos qui m'engagent. Si on fait l'objet de réactions diverses et variées, j'en resterai là. Déjà, je suis à l'écoute de vos demandes, et je resterai toujours à l'écoute de vos demandes. Je les instruirai de la meilleure des façons. La vraie difficulté que l'on a, et vous le savez, l'activité maintenance et travaux, ce sont des milliers d'opérations élémentaires quand on regarde sur l'ensemble d'un territoire. Communiquer et échanger dans une instance CSE à ce niveau de granulométrie à la fois de toutes les activités maintenance et travaux quels que soient leur nature, échanger autour individuellement de tous les plans de prévention comme cela a été demandé un peu plus loin, je considère parce que j'ai une certaine expérience, et le CSE, cette instance, n'est pas le lieu. Je comprends que vous ne le partagiez pas, je peux l'entendre, mais je ne vois pas comment matériellement on peut discuter sur ces questions dans ce type d'instance. Je ne vois pas.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Pardon, c'est Monsieur BRASSART qui intervient. Vous dites cela, Monsieur CHAPIRON, mais en CSSCT on nous renvoie vers vous. Vous nous renvoyez vers les CSSCT. C'est impossible d'avoir les chantiers ni d'un côté ni de l'autre. En fait, vous avez bien joué ce jeu depuis un an et demi à dire, ce n'est pas moi, c'est l'autre, et constamment se repasser la patate chaude. Maintenant, avec la pandémie, on en voit les conséquences à ce jour. On voit où votre système arrive. Il arrive au bout. La pandémie a accéléré les choses, mais on arrive bien au bout. Pour avoir accès à ce qui est essentiel aux chantiers, on doit passer par des chemins détournés. On a l'impression d'être des sauveteurs clandestins, je ne sais pas quel terme je pourrais employer. Il faut vraiment toujours trouver des chemins détournés, appeler les DPX. Il ne faudrait pas que nous nous mettions en faute par rapport à cela. Vous n'êtes pas capable de nous donner les informations, c'est une chose. Dans ce cas, renvoyez-nous vers les CSSCT, mais il faut passer le mot au président de CSSCT. Je peux comprendre que cela fait une trop grosse charge peut-être pour vous à un trop haut niveau, mais en même temps quand vous le dites, cela me fait un peu sourire. Rappelez-vous que les trente-cinq élus ont trente-quatre heures pour faire notre travail d'élus. Quand vous dites que vous avez une trop grosse charge de travail sur la ZP NEN, encore une fois pour rejoindre ce que Monsieur PINOT et Monsieur ACHOUB ont dit. Ce n'est pas nous qui avons voulu les ordonnances. Deuxièmement, renvoyez-nous vers les CSSCT, mais en copie des présidents de CSSCT

qui pourraient nous fournir les vrais chiffres, les vrais lieux, les vraies informations dans le sens où elles suivent le terrain. Merci.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Juste quelques remarques. Je n'ai pas pu terminer mes propos. Je ne vais pas rouvrir le débat de tout à l'heure qui en a agacé certains, mais ce n'est pas grave. Je sais faire face. Je redonne ma position, je l'ai clairement éclairée. Je viens de vous la communiquer. Je considère que le meilleur espace de dialogue pour parler des opérations élémentaires, c'est au niveau de l'établissement. Je vous ai indiqué que j'allais prendre les dispositions pour que ce type de dialogue puisse s'engager dans les conditions les meilleures et en transparence avec les représentants concernés à cette maille pour qu'il y ait de vrais débats autour des mesures de prévention prises sur les chantiers et la meilleure utilisation du personnel. Ce sera mis au niveau du compte rendu.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Monsieur CHAPIRON est parti, j'ai l'impression.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : On l'a perdu.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : C'est le temps des trois heures.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : C'est le temps de la pause, j'ai l'impression. C'est la pause définitive.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : On va attendre que Monsieur CHAPIRON revienne.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Madame RAULT ?

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Oui, Monsieur ACHOUB, sinon on passe la parole à Monsieur OZENNE.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Madame RAULT, au nom des élus, je vous demanderai que Monsieur CHAPIRON reprenne la parole et que vous donniez la parole à chaque représentant syndical dans l'ordre des organisations syndicales, s'il vous plaît.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : D'accord.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : On met en suspens toutes les autres interventions. Je voudrais que le représentant syndical de chaque organisation syndicale s'exprime, s'il vous plaît, dès que notre président sera connecté.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : D'accord.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : C'est Stéphane CHAPIRON, vous m'entendez.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : On vous entend. Une demande a été faite par le Secrétaire. Il souhaiterait que chaque responsable syndical de chaque organisation syndicale prenne la parole. On va donc démarrer par Monsieur SENS qui au demeurant avait demandé la parole.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Désolé, mais la communication a été coupée. C'est lié aux trois heures. Je ne sais pas si vous avez entendu la fin de mes propos, mais on y va. Donc, Monsieur SENS.

M. Dominique SENS (CGT) : Pour la CGT, Monsieur le Président, j'espère que je ne vais pas être interrompu ni par la technique ni par vos assesseurs. Je pense que vous faites la démonstration de ce que je dénonçais dans ma première intervention en matière de différence entre ce que vous nous dites avec vos assesseurs et ce qui se passe vraiment. Je ne peux pas penser que vos directions d'établissement vous dissimulent la vérité à ce point. Néanmoins, je note votre volonté au moins affichée de donner les bonnes prérogatives aux instances de proximité CSSCT et RPX. Maintenant, il faudra en parler aux présidents de ces instances et vous assurer de la réalité des choses. Si vous voulez vraiment que ces instances assument l'entièreté de leurs prérogatives et alimentent la réflexion des élus CSE par la qualité des débats, vous devez leur en donner les moyens.

En attendant de vous entendre plus officiellement sur ce point, situation de crise sanitaire oblige, il demeure urgent de prendre des dispositions immédiates pour cela. Vous ne pouvez plus reconnaître les organisations syndicales et leurs représentants comme faisant partie de la gouvernance de l'entreprise, ce sont vos propos, et les négliger à ce point. Il devient alors normal et presque sain que nos camarades usent de leurs droits, notamment du droit d'alerte, non pour empêcher la production, mais bien pour garantir la protection de nos collègues.

Vous dites vouloir revenir à un dialogue social de qualité, il faut passer de la parole aux actes. Nous vous faisons des propositions largement en amont des plénières. Nous sommes donc en droit d'attendre des réponses claires et précises lors de ces plénières, et c'est bien là ce qui nécessite les interventions de mes camarades en plénière. Si on avait eu les réponses au préalable, on n'en serait pas là, mais cela semble déplaire à vos assesseurs.

Je reviens sur l'intervention du référent CSSCT, mon camarade Jean-Marie MUTEL, et sur les besoins en effectif pour une reprise du travail maîtrisée avec toutes les protections requises. Je vous préviens de suite, ne me coupez pas la parole, car mon intervention a bien trait à l'ordre du jour. L'emploi et la sécurité dans la production ferroviaire, quelle que soit la filière, le collège, sont préoccupants. La CGT revendique le recrutement de cheminots en nombre suffisant sur le territoire pour faire la régularisation des emplois précaires et les perspectives de recrutement. Pour les alternants, la CGT a exigé le lancement d'un processus de réinternalisation avec une première phase rapide sur les emplois de service.

La crise sanitaire ne peut nous conduire à recommencer et épuiser les ressources humaines, mais au contraire à les préserver et à les renouveler, réduire leur temps de travail surtout quand ils et elles travaillent avec un masque.

La table ronde de sortie de conflit a conduit la direction à faire de premières annonces, je vous en rappelle quelques-unes très rapidement pour Réseau :

- un plan de réinternalisation de 500 emplois sur trois ans à l'équipement : voie, signalisation électrique, caténaire et télécom,

- la réduction de la sous-traitance informatique par le recrutement de 500 ingénieurs informatiques et la formation en interne de 30 agents supplémentaires,
- la création d'une filière de développement d'applications informatiques représentant 200 à 300 agents sur les cinq ans à venir,
- la pause sur les réorganisations au premier semestre a été confirmée et demandée par les organisations syndicales à être prolongé compte tenu de la crise sanitaire.

Je vous demande donc où nous en sommes de la politique de l'emploi au regard de ces décisions nationales, car nous aurons besoin de suffisamment de cheminots dans tous les métiers qu'ils soient de Réseau ou de tous les collèges. Je ne vous demande pas de me répondre aujourd'hui.

Je conclus en disant que pour la CGT la priorité reste à la protection des cheminots avant d'envisager la reprise, mais elle se fera aussi avec des effectifs suffisants. Voilà, Monsieur le Président, je le répète, je n'attends pas vos réponses maintenant et je vous informe que compte tenu de la manière dont se déroule cette réunion, la CGT s'associe à la demande de SUD-Rail de mettre fin à cette réunion avant que nous ayons tous les tenants et les aboutissants pour nous prononcer sur cette problématique très importante de protection de nos collègues et d'une reprise du travail éventuelle. J'ai terminé.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci, Monsieur SENS. J'ai bien écouté attentivement vos propos, votre déclaration. Je prends note de la posture qui va être la vôtre en association avec la fédération SUD-Rail.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur LEROY ?

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : Pour l'UNSA-Ferroviaire, c'est pareil. Dans la continuité de mon intervention précédente, on ne peut que constater aujourd'hui un non-respect de l'instance en dépit du respect que vous dites lui vouer, ou en tout cas en son fonctionnement, il est midi et on n'a eu aucune réponse sur les points à l'ordre du jour qui était précis. On assiste à une synthèse des points sanitaires hebdomadaires, mais on ne répond pas à l'ordre du jour. Vous nous renvoyez aux présidents des CSSCT. C'est en votre pouvoir d'imposer aux DET de répondre aux questions qui étaient posées à l'ordre du jour. J'ai envie de dire, du moment que l'on a les réponses, tant mieux. J'espère que dans les prochaines CSSCT...

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Excusez-moi, c'est le Secrétaire. J'étais déconnecté, je viens de me reconnecter à cause des trois heures.

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : Donc, je reprends. Si vous voulez nous renvoyer aux CSSCT, j'espère que dans les prochaines réunions, l'ensemble des DET nous fournira l'intégralité des réponses aux questions qui étaient posées dans le cadre de ce CSE extraordinaire, mais au vu des non-réponses fournies aujourd'hui, dans la continuité de mon intervention précédente, la délégation UNSA-Ferroviaire quittera aussi la séance à la suite de l'intervention des représentants syndicaux des autres délégations. Merci de votre attention.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur LECOINTRE ?

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci, Monsieur LEROY. J'ai écouté attentivement. Je prends note.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur LECOINTRE ?

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Ce sera Monsieur PINOT Vincent parce que Monsieur LECOINTRE nous a indiqué qu'il avait énormément de coupures où il se trouvait. Je voudrais juste demander pour bien avoir les esprits clairs de bien fermer les micros parce qu'on entend beaucoup de bruits de fond. Je vais faire court.

Monsieur le Président, vous avez l'entière responsabilité de la santé des agents. Vous avez l'entière responsabilité en matière de prévention, et sur cette responsabilité vous devez partager les informations qui nous sont dues en tant qu'élus CSE. On vous a fait une proposition de décaler le CSE pour avoir l'ensemble des informations. C'est notre demande. Anonymement, nous vous demandons de nous faire un courrier en imposant que les CSSCT, et même aux DET de répondre...

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Excusez-moi, pouvez-vous couper les micros sinon on n'entend pas bien Monsieur PINOT. Merci.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : De répondre de l'entière responsabilité des sujets tels qu'ils sont posés dans ce CSE. C'est une porte ouverte, mais sachez que pour la délégation SUD-Rail, nous allons par rapport à ce CSE, nous allons saisir l'Inspection du travail comme d'autres structures ont pu le faire avec La Poste ou Amazon avec les conséquences que vous connaissez que cela pourrait créer, c'est-à-dire l'arrêt de l'ensemble des chantiers tant que les mesures ne sont pas présentées ainsi que les chantiers qui ne sont pas présentés. Vous prenez un énorme risque alors qu'il vous suffirait de faire un effort dans le cadre de la demande des organisations syndicales pour qu'on puisse vraiment nous prononcer en nous communiquant ce qui est essentiel et non essentiel. Pour la délégation SUD-Rail, dans la suite de l'ensemble des interventions et vos réponses à ces sujets, nous quitterons la séance.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Monsieur PINOT, j'ai bien écouté votre intervention. Je prends note de l'ouverture.

Mme Faustine DEQUEANT (CGT) : Excusez-moi, mais avec le micro qui n'était pas coupé, je ne suis pas sûre que vous ayez bien entendu ce que Monsieur PINOT avait à dire. Cela a été très difficile pour moi, alors je n'imagine pas pour vous.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Le Président n'est plus là.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Je ne sais pas, on a perdu Monsieur CHAPIRON.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Encore une fois. On va le perdre chaque fois qu'une organisation s'exprime.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Il y avait un micro qui n'était pas coupé. Stéphane ?

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Je vous entends. C'est mon micro qui s'est désactivé à plusieurs reprises malgré *6.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : On t'entend.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Excusez-moi, Monsieur PINOT, désolé pour cette coupure. J'ai bien entendu vos propos. Je les prends en considération et aussi votre proposition d'ouverture que vous avez indiquée. Merci.

Mme Agnès RAULT (Responsable RS) : Monsieur OZENNE ?

M. Pascal OZENNE (CFDT) : Je poursuis dans la même lignée que mes collègues d'autres organisations syndicales. On parle actuellement plus de la difficulté de fonctionnement de l'instance plutôt que du fond du sujet de ce CSE extraordinaire. On a vu notamment qu'il y avait de nombreux problèmes au niveau des compétences des IRP dans leur format actuel puisque les DET renvoient la balle vers le CSE, lequel CSE n'est pas en mesure de répondre finement à nos questions puisque, et je vous cite, Monsieur le Président, la granulométrie n'est pas adaptée, effectivement. Cela fait tout de même dix-huit mois que toutes les organisations syndicales confondues ont dénoncé l'application zélée par l'entreprise de la nouvelle formule des IRP :

- du fait du périmètre géographique absolument immense,
- du fait que le nombre d'élus est largement inférieur à ce qui existait préalablement,
- les CSSCT sont aussi la fusion d'ailleurs comme l'ensemble des IRP actuellement de l'Infra T et de l'infra V, ce qui pose aussi de gros soucis de dialogue au sein des différents niveaux d'IRP.

Il faut savoir qu'il y a une clause de revoyure pour rediscuter d'un certain nombre de choses en relation avec le fonctionnement des IRP. La crise actuelle ne nous permet pas de le faire, mais je vous garantis que l'on sera au rendez-vous et qu'on n'aura de nombreuses propositions à mettre sur la table parce que clairement avant la pandémie, le CSE ne fonctionnait déjà pas très bien, mais la pandémie a clairement tout explosé et c'est impossible d'avoir un dialogue social serein entre les organisations syndicales et la direction, et tant s'en faut de vouloir réellement apporter une volonté à avoir un travail efficace. Aussi, la délégation CFDT Cheminots s'associe à l'ensemble des organisations syndicales pour vous informer que nous allons également quitter cette réunion puisque clairement il est impossible d'obtenir les réponses précises aux questionnements formulés par la délégation SUD-Rail. Je vous remercie de votre attention.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Merci.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, c'est le Secrétaire. En parallèle, comme je vous l'ai indiqué précédemment, je vais saisir l'Inspection du travail. Il y a des éléments qu'on vous demande depuis plusieurs jours à travers des courriers, à travers des réunions, et vous ne répondez pas. Aujourd'hui, vous avez dit clairement que vous ne répondrez pas. Je ne resterai pas sans agir. Donc, je vais saisir l'Inspection du travail sur le sujet. J'en ai terminé.

M. Stéphane CHAPIRON (Président) : Très bien. Juste pour conclure, on vous a apporté des éléments de réponse aux questions, en tout cas à la première question qui a été posée. Je note que les réponses apportées ne vous conviennent pas. Vous considérez qu'elles ne répondent pas précisément aux questions. Néanmoins, je vous ai donné tout l'éclairage qui était le mien tout en vous redisant clairement les prérogatives qui sont les miennes et le fait que j'assurais pleinement la responsabilité qui m'incombe dans le contexte actuel pour

garantir la sécurité et la santé de nos personnels, mais aussi garantir la continuité du service public qui est aussi une priorité pour l'activité économique de notre pays. J'ai pris note de vos interventions respectives. Je propose d'en rester là.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Non, Monsieur le Président. Vous n'allez pas conclure pour terminer la réunion. Les organisations syndicales, les élus, ont dit qu'ils quittaient la séance. Donc, on va quitter la séance. Ce n'est pas vous qui clôturez la réunion. Ce n'est pas comme cela que ça se passe. Je vous laisse puisque mon organisation syndicale a décidé de quitter la séance. Donc, je coupe immédiatement, et je ne fais plus partie de la réunion. Je vous souhaite une bonne journée, au revoir.

M. Dominique SENS (CGT) : C'est Dominique SENS. Pour la CGT, je vous confirme que la délégation CGT quitte la réunion. Au revoir.

Départ des organisations syndicales à 12 h 07

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : La délégation SUD-Rail quitte également cette séance. Au revoir.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : La délégation CFDT quitte également la séance. Nous vous souhaitons une bonne fin de journée, au revoir.

M. Olivier MARTY (DRH) : C'est Monsieur MARTY. Nous avons eu le départ de la CGT, de SUD-Rail et de la CFDT de manière explicite. Est-ce qu'UNSA-Ferroviaire est partie ou bien toujours là ?

Mme Delizia MELONI (UNSA-Ferroviaire) : Monsieur MARTY, c'est Madame MELONI. Je vais m'exprimer pour la délégation UNSA-Ferroviaire, nous quittons également la séance.

M. Olivier MARTY (DRH) : D'accord. C'est noté, Madame MELONI. Bonne fin de journée.

Mme Delizia MELONI (UNSA-Ferroviaire) : Merci, au revoir.

M. Olivier MARTY (DRH) : Donc, du côté Président, il reste juste à constater qu'en l'absence des élus, la séance est terminée. On peut donc clôturer la téléconférence du CSE, et chacun peut se déconnecter.